



INFORMATEUR JUDICIAIRE

Denis
MOURRAIN
fondateur de
LivingPackets



VENDÉE

Fablab : un outil hybride
au service des entreprises

FINANCEMENT

Premier Étage en soutien
des start-up

DÉMISSIONS PRÉCOCES

Un quart des cadres
concernés

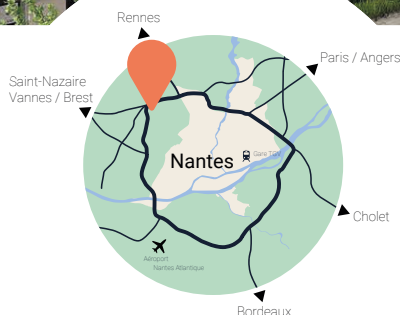
“ NOUS VOULONS FAVORISER
LE RÉFLEXE
DE RÉUTILISATION ”



PODCAST
Retrouvez Béatrice Wattiau dans
**UN INOUBLIABLE
MOMENT**

LANCEMENT COMMERCIAL

**feel
good**



FEELGOOD • Porte d'Orvault
**DEUX IMMEUBLES INDÉPENDANTS
DE BUREAUX NEUFS**
À LOUER - À VENDRE

**ACHAT • LOCATION • INVESTISSEMENT • ESTIMATION
BUREAUX • LOCAUX D'ACTIVITÉ • LOCAUX COMMERCIAUX**



Prenez la bonne direction immobilière

CLERVILLE - Conseil immobilier d'entreprise
10 boulevard du Zénith 44800 Saint-Herblain
Contact : **02 40 780 555**
contact@clerville.fr • www.clerville.fr

S O M M A I R E

OURS

DIRECTION

Directeur de la publication

Guillaume LALAU

Directrice

Laëtitia BLANCHARD

RÉDACTION

redaction@informateurjudiciaire.fr

Rédactrice en chef

Nelly LAMBERT

Journalistes

Alexandrine DOUET

Marie LAUDOUAR

Nicolas LE PORT

Secrétaire de rédaction

Gildas PASQUET

Ont participé à ce numéro

Sophie COMTE, Florence FALVY

CRÉATION ARTISTIQUE

Directeur artistique **David PEYS**

Maquettiste **Camille JUREK**

Photographe (couverture)

Benjamin LACHENAL

ANNONCES LÉGALES

annonces-legales@informateurjudiciaire.fr

Responsable du service

annonces légales

Isabelle OLIVIER

Assistante de direction

Rozanne GENDRON

Assistante administrative

Lesline KOUITY

Responsable du développement

commercial

Gaël BRÉMAUD

ABONNEMENT

abonnement@informateurjudiciaire.fr

Rozanne GENDRON

PUBLICITÉ

Laëtitia BLANCHARD

02 40 47 00 28

Informateur Judiciaire

N° 7121

SAS au capital de 155 000 €

Siège Social : 15 Bd Guist'Hau

- CS 14226 - 44042 NANTES

CEDEX 1

02 40 47 00 28

contact@informateurjudiciaire.fr

N° CPPAP : 0925 179873-

ISSN0755768X- RCS Nantes 348

327 891

CCP Nantes 11 53 M

Impression

Rotimpres : Pla de l'Estany

17181 Aiguaviva (Girona) Espagne

Dépôt légal à parution -

Hebdomadaire - Parution le Vendredi

Prix de vente : 1,80 €

Abonnement 1 an :

55 € (TVA incluse) couplage journal +

site Internet

Membre du Réseau Hebdo Éco



04 L'ESSENTIEL DE LA SEMAINE

À la Une

Fablab : un outil hybride au service des entreprises

Actualités

Premier Étage en soutien des start-up

Démissions précoces :

un quart des cadres concernés

Territoire d'industrie : un pacte pour dynamiser le cœur de la Vendée

Le mois du commerce responsable relancé à Nantes

Karos, une appli pour inciter les salariés à covoiturer

Observatoire économique du CGALA

Vie des entreprises Loire-Atlantique & Vendée

Apysa, Aréa, Harold Avocats, Kojo, L'Ekla, Orium, Parthema, Reine Bike, Samuel Veron, VST

22 L'ENTRETIEN

Denis Mourrain, fondateur de LivingPackets : « Nous voulons favoriser le réflexe de réutilisation »



28 LE CERCLE DES EXPERTS

Contentieux informatiques : regards croisés entre le droit et le chiffre

30 ENVIES, TABLES & CULTURE

Emma Peters, Prix Aperçus, Signatures, Villa Métis

32 ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES





FABLAB

UN OUTIL HYBRIDE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Rendre la **fabrication accessible** à tous, c'est la **vocation** première du fablab. Espace **d'expérimentation collective** et de **partage de connaissances**, ce tiers-lieu offre de nombreuses possibilités aux entreprises. Quels sont ses **atouts** et en quoi est-ce un outil d'avenir? Deux questions au cœur d'une table ronde organisée récemment au **Centre de ressources en innovation (Cri)** à La Roche-sur-Yon.

Par Marie **LAUDOUAR**

Tiers-lieu ou espace du faire, le fablab est par définition un lieu où l'on vient fabriquer des choses. Né aux États-Unis, au sein du MIT (Massachusetts institute of technology), dans les années 1990, le concept s'adressait à l'origine à des étudiants ou chercheurs ayant un haut niveau d'abstraction. L'objectif était alors de leur permettre de poursuivre leurs travaux de façon concrète. À partir des années 2000, les entreprises se sont progressivement emparées du concept, séduites par le champ des possibles : rendre la fabrication accessible à tous et facilement.

Au fil du temps, ces espaces d'innovation ont évolué en fonction du contexte d'application. « Bien au-delà de juste fabriquer, la vocation du fablab est aujourd'hui de partager des connaissances et de créer des choses en commun, explique Maxime Bernard, directeur de Collaborative Lab, une société qui aide acteurs privés et publics à développer leur potentiel collaboratif. C'est un lieu d'expérimentation hybride. » À l'heure de la démocratisation des outils à commande numérique, le fablab est un concept loin d'être obsolète pour les entreprises, comme l'a démontré la conférence organisée récemment par le Centre de ressources en innovation (Cri) à La Roche-sur-Yon.

Le fablab de l'cam Vendée est un outil pédagogique où les étudiants ingénieurs de dernière année peuvent venir tester leur créativité dans le cadre de missions scientifiques et industrielles.

UN BOOSTER D'INNOVATION COMPLÉMENTAIRE

Pour les experts réunis autour la table, le fablab est sans conteste un « booster d'innovation ». « Fabriquer permet de valider, lever un doute, souligne Lisa Sinardet-Léron, fablab manager du réseau des fablabs de Thales Alenia Space, filiale de Thalès qui fabrique des satellites. Depuis 2017, c'est chez nous un outil piloté par le service innovation et ouvert à tous les salariés. Via la création d'une maquette, chacun peut prouver que son idée n'est pas bête et qu'elle fonctionne. »

« C'est une boîte à outils pour répondre aux irritants », complète Frédéric Bruet, fabmanager du fablab de la Direction générale de l'armement (DGA). Un irritant, c'est le petit grain de sable qui gêne la production, l'organisation au quotidien. Ce sont souvent de petites choses qui, sans mettre en péril la production, sont des points bloquants susceptibles de dégrader les conditions de travail.

« Nous faisons des essais privés pour Airbus, Dassault ou les militaires, explique Frédéric Bruet. Chaque essai est unique et nécessite de s'adapter. Dès que nous avons besoin d'un outillage spécifique, il fallait passer par le bureau d'études, en respectant les process et les délais. Nous avons créé un fablab il y a près de six ans pour lever tous ces freins. C'est un

outil où, en quelques heures, quelques jours, les salariés vont pouvoir passer de l'idée au prototype. Le fablab est complémentaire des dispositifs d'innovation existants. Une fois que le produit semble fiable, nous repassons en management de projet classique. La production n'est pas la vocation d'un fablab. » Lisa Sinardet-Léron acquiesce : « Le fablab vient compléter l'organisation industrielle avec ses process bien établis et peu flexibles qui ne permettent pas de résoudre ces petits problèmes du quotidien et font perdre du temps. »

LE DROIT À L'ERREUR

Si le fablab libère la créativité, c'est d'abord parce que le droit à l'erreur y existe pleinement. Ici, il est possible de se tromper sans danger ou sans mettre en péril l'entreprise. « C'est un espace où l'on réfléchit différemment, où l'on ose faire des choses et où l'on apprend à faire rapidement », souligne Frédéric Bruet de la DGA.

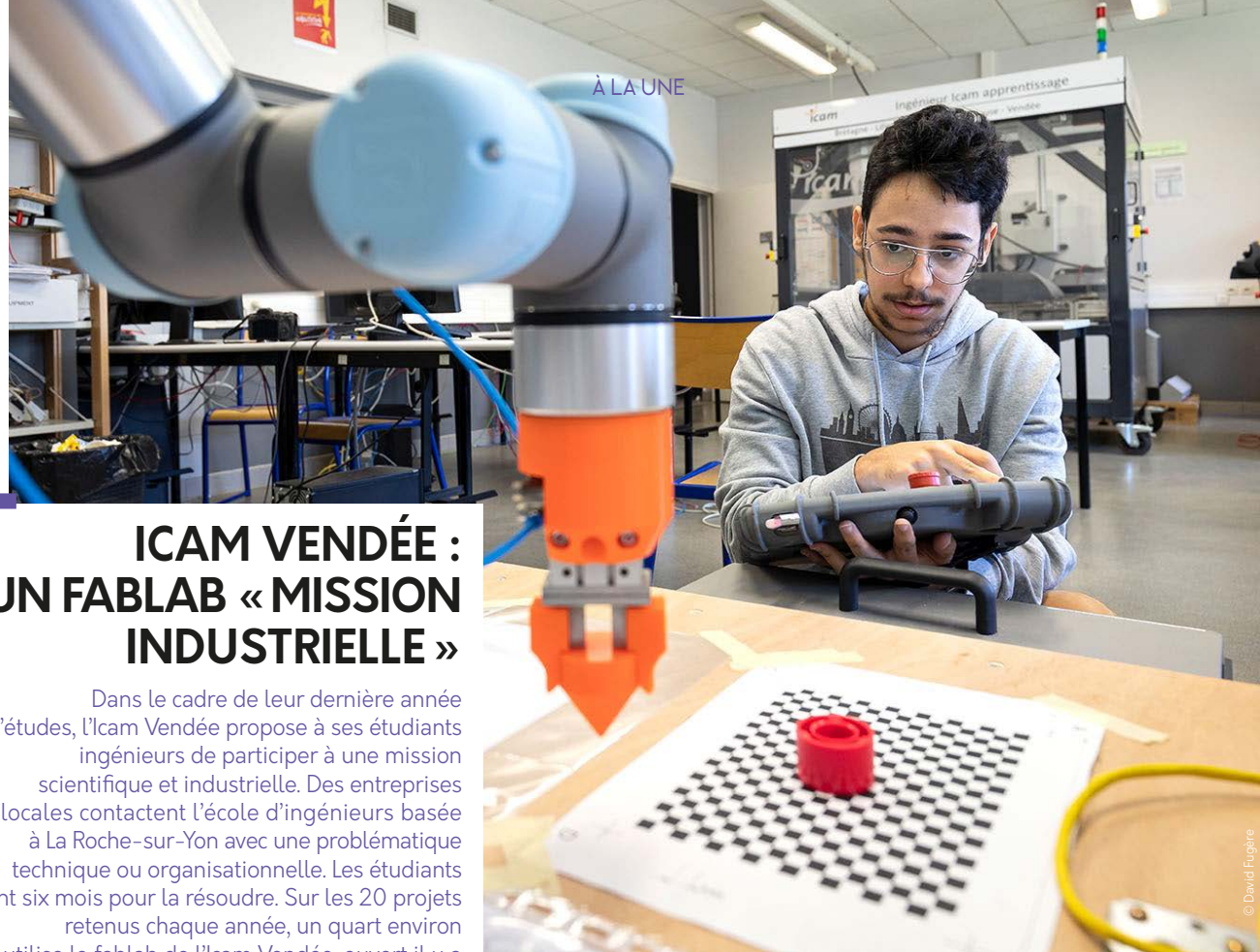
« On peut se planter à pas cher sans avoir à mettre en place un groupe de travail qui va mobiliser X personnes sur un temps long », renchérit à son tour Damien Henry, fabmanager du Blue Lab à Saint-Nazaire. Une imprimante 3D, une machine à découpe laser ou tout autre outil à commandes numériques permettent de valider ou non une idée rapidement, et ainsi de réaliser des économies substantielles. C'est le cas chez Thalès Alenia Space où les montants investis pour la conception d'un satellite sont par principe importants. « Un sous-traitant peut nous proposer une solution à 50 000 voire 100 000 € alors qu'au sein du fablab, nous répondons à la problématique de la production à 400 €, illustre Lisa Sinardet-Léron. Avec un seul projet, nous avons "remboursé" le coût du fablab. »

ATTRACTIVITÉ ET LIEN SOCIAL

Qu'il soit intégré au sein de l'entreprise ou rayonnant dans la sphère publique, le fablab a aussi pour vocation de sensibiliser aux outils numériques des publics divers, agissant ainsi contre l'illectronisme¹. Cette acculturation favorise l'émergence d'idées innovantes qui seront ensuite expérimentées au sein de fablabs. « Cela va même plus loin, réagit Lisa Sinardet-Léron. Les gens se retrouvent autour des nouvelles technologies, mais également sur des sujets qui ne sont pas forcément techniques. Au sein de nos fablabs, nous leur proposons des cours sur ce qu'est une startup, pour apprendre à pitcher ou encore sur l'innovation



Les intervenants de la table ronde "Fablab : outil obsolète ou d'avenir?" organisé par le Centre de ressources en innovation de La Roche-sur-Yon. De gauche à droite : Maxime Bernard, Lisa Sinardet-Léron, Frédéric Bruet, Damien Henry et Gwénaél Delaunay.



© David Eugène

ICAM VENDÉE : UN FABLAB « MISSION INDUSTRIELLE »

Dans le cadre de leur dernière année d'études, l'icam Vendée propose à ses étudiants ingénieurs de participer à une mission scientifique et industrielle. Des entreprises locales contactent l'école d'ingénieurs basée à La Roche-sur-Yon avec une problématique technique ou organisationnelle. Les étudiants ont six mois pour la résoudre. Sur les 20 projets retenus chaque année, un quart environ utilise le fablab de l'icam Vendée, ouvert il y a quatre ans. Gwénaél Delaunay en est le fablab manager. « C'est un outil pédagogique pour stimuler la créativité des étudiants, tester leurs idées dans le cadre de TP (travaux pratiques) ou de ces missions scientifiques et industrielles.

Dans ce cas précis, il s'agit de projets typés R&D, conception ou développement produit. Le fablab va les aider à matérialiser leur Poc. »

L'intérêt pour les entreprises partenaires ? « Sortir l'innovation de l'entreprise pour ouvrir les esprits, avoir une souplesse et une flexibilité qu'un bureau d'études n'aura pas.

Cette prestation s'adresse aussi à des clients industriels qui n'ont pas les moyens humains ou techniques en interne de réaliser un prototypage rapide. » Coût de la prestation : entre 15 000 et 20 000 €, selon le projet.

Un exemple ? « Il y a cinq ans, Fives, sous-traitant nantais pour des équipementiers automobiles, est venu nous voir avec une problématique pour rationaliser le remplissage de réservoir (lave-glace, liquide de refroidissement). Grâce au fablab, les étudiants ont pu aller à l'essentiel en quelques mois. Ils ont mis au point leur produit à partir de pièces de quincaillerie du commerce, de tubes en acier et de pièces imprimées en 3D. Le client a testé le Poc sur ses machines et l'a intégré dans la foulée à son bureau d'études pour industrialisation. »

pour les nuls, autant de sujets qui ne sont pas travaillés au sein de l'entreprise. »

En rendant l'innovation accessible à tous, le fablab crée aussi du lien social (et économique) entre les services et les métiers. « L'impact sur les salariés est très positif, confirme Lisa Sinardet-Léron. Ils se sentent utiles. Ils sont contents de faire avancer ensemble les choses, et pas seulement autour des satellites, mais aussi sur les bâtiments, la vie de la cantine. Certains m'ont même confié se sentir plus productifs après une séance au fablab ou avoir trouvé une solution à une problématique en lien avec leurs missions quotidiennes. »

De l'innovation boostée à la cohésion d'équipe renforcée, les atouts des fablabs sont multiples pour les entreprises. Il peut aussi être une brique de communication au service de la marque employeur. « Nous avons des difficultés à garder nos jeunes ingénieurs. Avoir un fablab contribue à rendre l'entreprise attractive pour ces jeunes générations en quête de sens, quel que soit le métier », indique Lisa Sinardet-Léron.

RALENTIR LA PHASE D'INDUSTRIALISATION ?

« Innover via un fablab ne risque-t-il pas de ralentir le passage à la phase d'industrialisation ? interroge un participant. Le prototypage est rapide. Et si l'entreprise n'a pas de bureau d'études, si les plans ne sont pas précis, il faut tout refaire. » « Vous gagnez du temps sur la partie idéation, rappelle Lisa Sinardet-Léron. Une fois le concept vérifié, vous le réinjectez dans le processus industriel, et là, vous avez de la documentation car vous avez de l'expérience, une expertise. Vous ne perdez pas de temps. Et dans les cas où il est difficile de passer du Poc (*preuve de concept, NDLR*) à l'industrialisation, il y a sans doute un nouveau concept de fablab à imaginer : le lab d'ingénierie. Il s'agit d'un laboratoire qui fait le lien entre l'expérimentation et l'exploitation et qui maîtrise mieux la fabrication, le savoir-faire métier que nous, au sein d'un fablab. Le lab d'ingénierie permet d'accélérer la phase d'industrialisation. »

1. Néologisme né de la contraction des notions d'illettrisme et d'électronique. Il renvoie à la fracture numérique.

PREMIER ÉTAGE EN SOUTIEN DES START-UP

Nouveau réseau d'investisseurs entrepreneurs, Premier Étage veut aider les start-up dans leurs premiers pas.

Par Gildas PASQUET

Avec une quarantaine de membres entrepreneurs, l'association Premier Étage, née à Nantes au début de l'été, est une nouvelle venue dans le monde du financement de start-up. Dans l'aventure, plusieurs dirigeants de sociétés bien connus de l'écosystème nantais : Antoine Cheul (Shopopop), Thomas Mathieu (Guest Suite), Grégory Thibord (Icilundi), Florian Hervéou (Start-up palace) ou encore Julien Chevalier (Teester, devenu Skeepers), auxquels se sont ajoutés d'autres startupper nantais et rennais. Leur idée : épauler et financer les premiers pas des start-up de l'Ouest, à travers un réseau composé de membres aux métiers proches des start-up financées et la possibilité de rendre accessible l'investissement, avec un ticket d'entrée plafonné à 50 k€. « On est plusieurs entrepreneurs à accompagner régulièrement de manière formelle ou informelle de jeunes porteurs de projets, explique Antoine Cheul, cofondateur de Premier Étage. Souvent, ce qui bloque, c'est le manque de cash. En se mettant à plusieurs, on doit être capables d'avoir un impact ».

Premier Étage vise donc à soutenir les start-up en amorçage via un investissement en capital, « au stade de la preuve de concept, en misant sur la dynamique et la vision de l'équipe fondatrice »,

peut-on lire sur son site web. « L'association va gérer des SAS qui, elles, investiront dans des start-up, détaille Antoine Cheul. La première société est sur le point d'être créée, avec un capital de 500 k€, ce qui nous permettra d'investir dans cinq projets. L'idée étant d'investir des tickets de 100 k€ par start-up. »

FINANCEMENT, CONSEIL ET RÉSEAU

Du côté du processus de sélection, le réseau commence par une première phase d'étude du besoin et s'assure que le montant demandé correspond à sa capacité d'investissement. « Un projet qui cherche 10 M€, on ne va pas pouvoir l'aider, et un projet qui a déjà levé des fonds non plus car l'idée est d'être là au tout début », précise Antoine Cheul. Quant au domaine d'activité, Premier Étage veut avoir en interne l'expertise nécessaire pour suivre les dossiers. « Pour cette raison, on a par exemple dû décliner des projets biotech » confie le cofondateur de Premier Étage. Parmi les expertises des membres : le retail, les RH, les produits Saas, la finance, le marketing ou encore le e-commerce. L'association propose aussi de connecter ses start-up entre elles, ainsi qu'avec l'ensemble de son réseau de partenaires, clients, financeurs et talents.



Antoine Cheul, cofondateur de la start-up nantaise Shopopop, compte parmi les membres fondateurs de Premier Étage.

Enfin, Premier Étage prend place au board pour pouvoir construire un suivi avec rigueur, « car qui dit premier étage dit peut-être deuxième levée de fonds, donc savoir gérer un board et vivre avec des investisseurs sont des choses qui se préparent et se travaillent », souligne Antoine Cheul. Signe d'un réel besoin, Premier Étage a déjà reçu une vingtaine de candidatures sans avoir communiqué. « Une fois que la première poche de 500 k€ sera investie, on pourra ouvrir une deuxième poche, soit avec les mêmes entrepreneurs, soit avec d'autres personnes. On est encore en train d'y réfléchir. »

DÉMISSIONS PRÉCOCES UN QUART DES CADRES CONCERNÉS

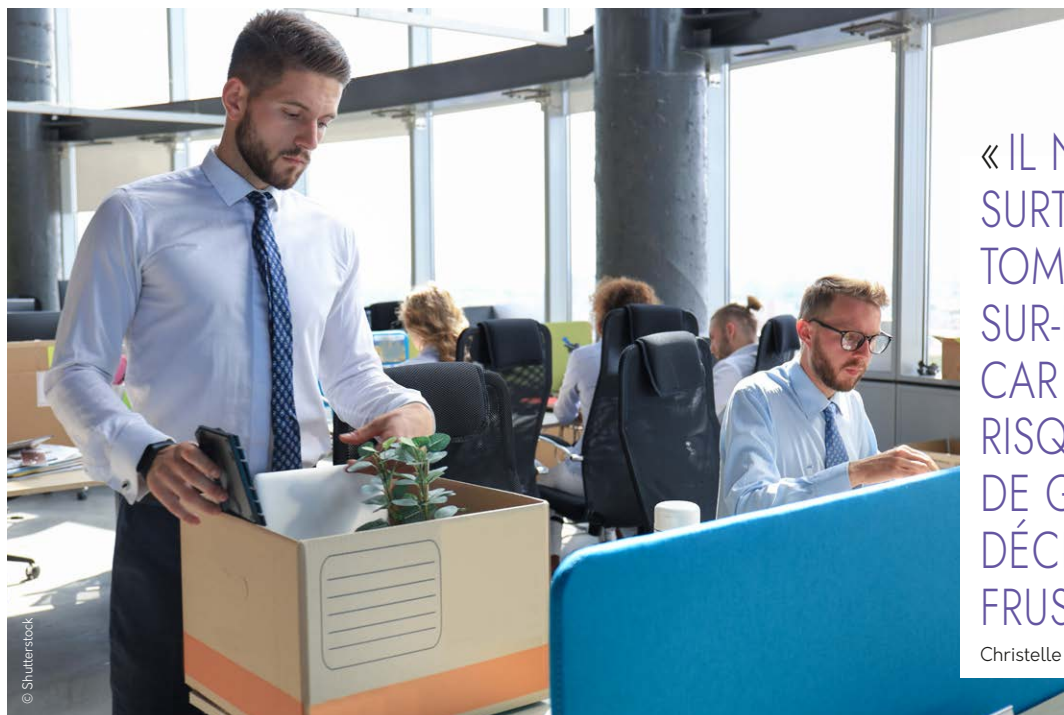
Selon une **étude nationale** publiée en octobre par l'**Apec**, les **démissions précoces** ont concerné près d'**un cadre sur quatre** en France sur les dix dernières années. Un phénomène qui n'épargne pas les **Pays de la Loire** et incite les entreprises à **penser les embauches** sur un **plus long terme**.

Par Nicolas **LE PORT**

Dans le contexte où 82 % des entreprises françaises disent avoir rencontré des difficultés pour recruter des cadres au 2^e trimestre 2022¹, retenir les talents et garantir la pérennité des embauches apparaît comme un enjeu crucial. Loin d'être anecdotiques, les démissions précoces de cadres, intervenant durant les 48 mois suivant leur prise de fonction, imposent en effet aux entreprises de relancer un processus coûteux en temps et en ressources, pour un résultat et une durée jamais garantis.

Si l'étude de l'Apec révèle que 56 % des cadres français considèrent que démissionner trop tôt d'un CDI peut être pénalisant pour leur carrière, 22 % d'entre eux l'ont déjà fait au cours des dix dernières années. Et 12 % l'ont quitté durant leur période d'essai. Sans surprise, ces démissions précoces sont nettement plus nombreuses chez les cadres de moins de 35 ans. Ainsi, 42 % d'entre eux ont démissionné d'un CDI dans les deux ans suivant leur prise de poste contre 19 % des 35-54 ans et 6 % des 55 ans et plus. « Les tendances qui ressortent de cette étude se vérifient parfaitement dans les Pays de la Loire puisque les démissions précoces ont effectivement concerné près d'un cadre sur quatre dans la région





« IL NE FAUT SURTOUT PAS TOMBER DANS LA SUR-PROMESSE, CAR CELA RISQUERAIT DE GÉNÉRER DÉCEPTION, VOIRE FRUSTRATION. »

Christelle Champion

sur les dix dernières années, analyse Christelle Champion, consultante RH pour l'Apec Pays de la Loire. Et comme sur le reste de la France, ces démissions précoces concernent particulièrement les jeunes cadres (65 % des moins de 35 ans, selon l'étude). »

Autres enseignements de l'étude : ces démissions précoces ont le plus souvent été envisagées dans les six premiers mois (dans 56 % des cas). Enfin, au moment de leur démission, les cadres démissionnaires avaient presque tous déjà mis en route des démarches pour trouver un nouvel emploi : six sur dix avaient déjà signé un autre contrat, et trois sur dix avaient des processus de recrutement en cours.

UN DÉCALAGE ENTRE PROMESSE ET RÉALITÉ DU POSTE

Les principaux motifs avancés par les démissionnaires, dans les Pays de la Loire comme ailleurs, sont l'opportunité de changer d'entreprise ou – dans une proportion équivalente – le décalage entre la réalité du poste et la description qui en a été faite lors du processus de recrutement. « Pour l'opportunité professionnelle, le phénomène devrait perdurer, voire s'amplifier, estime la spécialiste, puisque les entreprises recourent de plus en plus à des chasseurs de tête et 31 % des cadres ont été contactés par des cabinets de recrutement lors des trois derniers mois. Concernant le décalage entre promesse et réalité du poste, les cadres démissionnaires mentionnent, quel que soit leur âge, le style managérial et les perspectives d'évolution comme principaux motifs de déception. »

Conséquence de cette tendance, « des soucis d'organisation se sont ajoutés aux difficultés de recrutement, poursuit la consultante RH de l'Apec. Car quand les entreprises ont des difficultés à recruter, elles ont tendance à se tourner vers des profils plus éloignés des métiers souhaités, ce qui de-

mande forcément du temps de formation. Un investissement qu'elles ne récupèrent jamais... ».

FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE ET NE PAS TOMBER DANS LA SUR-PROMESSE

Pour inverser la tendance, l'Apec a identifié des moyens de limiter ces démissions précoces : « Il faut penser le recrutement sur un plus long terme, en alimentant la promesse employeur au-delà de l'embauche, mais aussi en faisant preuve de transparence lors des entretiens d'embauche. Soigner la prise de poste pour qu'un cadre retrouve rapidement dans les faits toutes les promesses employeur faites durant le processus de recrutement est l'axe numéro un à développer pour les fidéliser dans un premier temps. Après, il ne faut surtout pas tomber dans la sur-promesse, car cela risquerait de générer déception, voire frustration. Il faut prendre le temps d'accompagner la personne lors de sa prise de poste, ce qui implique que ses collègues et managers soient disponibles de manière à la mettre dans les meilleures conditions de travail possibles. »

« S'il y a actuellement un volume d'opportunités d'emplois inédit chez les cadres, à un niveau jamais connu encore en France, précise Christelle Champion, les Pays de la Loire font partie des régions de France qui connaissent le plus de difficultés de recrutement. Néanmoins, on n'est pas dans la grande démission pour autant. Avant la crise de 2008, le taux de démission des cadres était plus élevé que maintenant. Nous restons donc sur des volumes élevés de démission mais nous n'atteignons pas des sommets pour autant. L'emploi cadre est le seul marché de l'emploi qui n'a jamais connu de décroissance depuis plus de 20 ans. »

1. Selon le baromètre Apec du 3^e trimestre 2022.

TERRITOIRE UN PACTE POUR LE CŒUR DE

Lancé par le Premier ministre **Édouard Philippe** en 2018, le programme national **Territoires d'industrie** est présenté comme une stratégie de **reconquête industrielle** par les territoires. Le 25 octobre dernier, une **convention d'objectifs** a été signée pour le territoire **Vendée-Centre** qui comprend les agglomérations de **La Roche-sur-Yon**, **Vie & Boulogne** et du **Pays des Achards**.

Par Alexandrine **DOUET**



De g. à d. : Au premier rang, Frédéric Volle (directeur territorial Vendée Banque des Territoires), Guy Plissonneau (président de la communauté de communes Vie et Boulogne), Christelle Moraçais (présidente de la Région Pays-de-la-Loire), Anne Tagand (secrétaire générale Préfecture de la Vendée), Luc Bouard (président de La Roche-sur-Yon Agglomération) Patrice Pageaud (président de la Communauté de communes du Pays des Achards). Au 2^e rang, Olivier Chapeau (président de France Poutres), Patrice Rautureau (directeur général de Petitgas), Christophe Cougnaud (directeur général de Cougnaud), Françoise Raynaud (vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération).

D'INDUSTRIE DYNAMISER LA VENDÉE

« Il est important d'associer les mots "territoire" et "industrie". La collaboration entre élus et entreprises permet d'élargir le champ d'action, d'avoir une démarche collective », résume Olivier Chapeau. Le président de l'entreprise France Poutres¹ est signataire de la convention Territoires d'industrie (lire l'encadré) pour Vendée-Centre. Une signature aux côtés des agglomérations de La Roche-sur-Yon, Vie & Boulogne et du Pays des Achards, ainsi que de l'État, la Région Pays de la Loire, BPI France et la Banque des territoires. Une démarche qui vise à accélérer le développement des entreprises d'un secteur géographique comptant plusieurs poids lourds de l'industrie française. Parmi eux figurent la charcuterie Petitgas et le groupe Cougnaud, dirigés respectivement par Patrice Rautureau et Christophe Cougnaud, eux aussi signataires². Depuis plusieurs mois déjà, ces chefs d'entreprise travaillent main dans la main avec des élus locaux : Françoise Raynaud et Yannick David de La Roche-sur-Yon Agglomération et Mireille Hermouet, de la communauté de communes Vie & Boulogne.

QUATRE AXES STRUCTURANTS

Pour le territoire Vendée-Centre, trois enjeux majeurs ont été spécifiquement définis. Il s'agit de créer les conditions favorables au développement de l'attractivité et au recrutement, ainsi qu'au développement des entreprises industrielles et enfin de créer les conditions environnementales favorables à une démarche "éco-productive" innovante en valorisant les friches disponibles et les nouveaux projets industriels économes.

Pour répondre à ces enjeux, un plan

d'actions a été établi selon un calendrier prévisionnel s'étalant jusqu'en 2026. Ce plan s'articule autour de quatre axes structurants : l'attractivité, le recrutement, l'innovation et la simplification.

Pour attirer et recruter, les acteurs industriels des agglomérations de La Roche-sur-Yon, Vie & Boulogne et du Pays des Achards peuvent bénéficier via le dispositif Territoires d'industrie d'un accompagnement pour former leurs collaborateurs ou encore sensibiliser les services RH sur la marque employeur. Afin de faciliter le recru-

« LA COLLABORATION ENTRE ÉLUS ET ENTREPRISES PERMET D'ÉLARGIR LE CHAMP D'ACTION, D'AVOIR UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE. »

Olivier Chapeau

tement des jeunes talents, l'idée est de passer notamment par des partenariats avec les grandes écoles et le volontariat territorial en entreprise³. Le programme prévoit également de promouvoir les métiers de l'industrie dans les établissements scolaires, du collège à l'université.

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ET L'HABITAT

Quid des accès au territoire ? Le centre de la Vendée est plutôt bien desservi, par la route, via ses 2x2 voies et ses autoroutes (A83 et A87), par le train grâce à ses trois gares ferroviaires (La Roche-sur-Yon, Les Achards, Bellevigny) avec encore des efforts à faire pour les relier aux zones d'activités économiques. Dans

les airs, il est prévu de faire de l'aéroport de l'agglomération yonnaise un équipement départemental de référence pour les vols d'affaires. Enfin, développer les nouvelles mobilités ou encore faciliter les trajets domicile-travail font plus que jamais partie des priorités pour répondre aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

L'attractivité d'un territoire passe aussi inévitablement par la question du logement. Rien que sur la commune des Achards, entre 200 et 250 logements doivent sortir de terre d'ici

trois ans. Des constructions qui doivent prendre en compte les contraintes de limitation d'utilisation du foncier⁴. « Il y a quelques années, on faisait la promotion du territoire en vendant des mètres carrés. Ce n'est plus le cas, précise Mireille Hermouet. Aujourd'hui, on travaille sur la mise en place d'une charte avec des règles de bonne conduite pour faire cohabiter

développement économique et sobriété foncière. »

VALORISATION DES FRICHES INDUSTRIELLES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La sobriété foncière concerne aussi bien évidemment directement les entreprises, souhaitant s'agrandir ou venir s'installer sur le territoire Vendée-Centre avec, en ligne de mire, la création de zones d'activités économiques plus vertes à l'image du Jardin d'Affaires, premier parc d'activités agroécologique en France, sorti de terre en 2019 à Dom-pierre-sur-Yon. Un projet imaginé par La Roche-sur-Yon Agglomération et la société d'économie mixte Oryon, qui a séduit une dizaine d'entreprises enga-



Patrice Rautureau,
directeur général de la
charcuterie vendéenne
Petitgas.

LE PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Que sont précisément les Territoires d'industrie ? Il s'agit de regroupements de collectivités territoriales situés en zone rurale, dans les espaces périurbains, ou bien dans des villes petites et moyennes. Ils présentent une forte identité et un savoir-faire industriel. Dans chacun des territoires, entreprises et collectivités sont chargées de travailler ensemble pour le développement de l'industrie.

L'an passé, le programme a été accéléré par le dispositif France relance, mis en place par le gouvernement pour relancer l'économie du pays suite à la crise liée à la pandémie de Covid-19. Fin 2021, Territoires d'industrie bénéficiait ainsi d'un budget global de plus de 2 Mds€ (engagés par l'État, les Régions et différents opérateurs) avec, à la clé, le soutien de 1800 projets répartis sur 146 territoires et 542 intercommunalités.

En Pays-de-la-Loire, une quinzaine de territoires ont été ciblés. On en dénombre trois en Vendée : Terres de Montaigu, Vendée Est et enfin Vendée Centre. Ce dernier territoire qui comprend l'agglomération de La Roche-sur-Yon et deux communautés de communes périphériques, réunit sur une cinquantaine de km², 158 000 habitants, 15 000 entreprises et un tiers des emplois du département.

gées dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Autre ambition, celle de traiter les friches industrielles, en incluant les problématiques de dépollution, ou encore en remettant sur le marché des bâtiments vides ou peu utilisés. Parmi les exemples intéressants de valorisation de friches industrielles figure celui d'Atinea, pépinière dédiée aux énergies renouvelables et à la mobilité innovante qui va remplacer l'ancien site Michelin de La Roche-sur-Yon, fermé depuis fin 2020.

VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

À la contrainte de sobriété foncière s'ajoute pour les industriels, la nécessité de s'inscrire dans une démarche de sobriété énergétique. Patrice Rautureau, directeur général de Petitgas a ainsi été accompagné par Mireille Hermouet dans sa réflexion sur les outils à mettre en place au sein de la charcuterie pour améliorer sa performance énergétique, bénéficiant au passage de l'expertise de la structure Orace.⁵ Petitgas va ainsi investir 7 M€ sur sept ans pour refaire l'ensemble de son installation frigorifique. « 80 % de nos dépenses électriques venaient du système de refroidissement. Les nouvelles installations qui fonctionneront à l'ammoniac, seront plus propres et nous permettront de faire 10 à 15 % d'économies d'énergie », précise Patrice Rautureau.

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES

Enfin, face à la lourdeur administrative et les éventuelles difficultés réglemen-

taires, les élus ont pour mission de guider les entreprises, et parfois d'accélérer ou simplifier les procédures. « L'actualité des entreprises est aujourd'hui complexe, entre les difficultés d'approvisionnement des matières premières, la nécessité de réétudier les process de production, les difficultés de recrutement ou encore la gestion du personnel, ajoute Mireille Hermouet. Nous sommes dans une transformation sociétale et en tant qu'élus, nous devons avoir un pas d'avance pour faciliter le cheminement du chef d'entreprise. Un cheminement réussi, ce sont des entreprises et des salariés qui s'ancrent dans un territoire. »

1. La société France Poutres, spécialisée dans la fourniture de solutions constructives bois, emploie une trentaine de personnes à Venansault.
2. Cougnaud, leader de la construction de bâtiments modulaires, emploie 1500 personnes à Mouilleron-le-Captif.
3. Le Volontariat territorial en entreprise (VTE) permet d'inciter les étudiants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur à se tourner vers les entreprises, en leur offrant des missions à responsabilités en lien direct avec les dirigeants.
4. Avec le dispositif Zéro artificialisation nette prévu par le Plan Biodiversité, les collectivités travaillent avec le gouvernement pour repenser l'aménagement urbain et réduire l'artificialisation des sols.
5. Orace est une association régionale qui accompagne les entreprises dans leur démarche de maîtrise de consommation d'énergie.

LE MOIS DU COMMERCE RESPONSABLE

RELANCÉ À NANTES

Pour promouvoir un **commerce écologique** et **solidaire** tout en prenant le **contre-pied** du **“Black Friday”**, l'**association** des commerçants et artisans nantais **Plein Centre** lance le **“mois du commerce responsable”**. Plus de 40 commerces participent à l'initiative, qui se clôturera le 25 novembre par la deuxième édition du **“Green Friday”**.

Par Nicolas **LE PORT**

Crée à Nantes en 2001, Plein Centre est l'association des commerçants et artisans du centre-ville nantais. Regroupant aujourd'hui près de 400 adhérents, elle a décidé de renouveler le mois du commerce responsable, qui avait réuni l'an dernier, en novembre, seulement cinq adhérents. « Cette fois, ce sont 40 commerçants qui ont décidé de proposer des alternatives au commerce traditionnel et de s'investir dans l'opération en participant à une ou plusieurs des quatre actions programmées durant le mois, précise Camille Dumont, animatrice Transition écologique des commerces de l'association. La première a eu lieu le 3 novembre. Trois commerçants ont ainsi reçu des personnes en réinsertion professionnelle dans un objectif de transmission du savoir et de partage du quotidien car il s'agissait de personnes en reconversion, qui s'interrogent pour savoir si elles veulent devenir elles-mêmes commerçantes. »

Deuxième temps fort prévu courant novembre : une collecte solidaire de jouets, jeux et livres auprès du grand public du 12 au 24 novembre en boutique chez 13 commerçants de Plein Centre. « Ces jouets collectés seront ensuite donnés à l'association écologique ou solidaire de leur choix, dont Joujou, un commerce associatif situé sur l'Île de Nantes qui collecte, répare, valorise et revend ces objets dans sa boutique », ajoute l'animatrice.

Enfin, le clou de cette mobilisation est prévu le 25 novembre avec l'organisation d'un **“Green Friday”**. « Il vise à prendre



La première action du mois du commerce responsable de Plein Centre a été l'accueil, le 3 novembre dernier, par trois commerçants de l'association, de personnes en réinsertion professionnelle qui envisagent de devenir commerçantes.

le contre-pied du mouvement bien connu du **“Black Friday”** et encourage nos 40 commerçants participants à ne pas faire de promotion ce jour-là. Un moyen de sensibiliser le grand public à la notion de prix juste et de rééquilibrer les échanges afin d'apporter une équité entre tous les acteurs économiques », détaille Camille Dumont.

Pour Plein Centre, novembre sera donc le moyen de sensibiliser et de questionner ses pratiques tout en apportant des solutions durables dans le centre-ville de Nantes. Une manière également pour l'association de commerçants de prouver au public qu'un autre moyen de commercer est possible.

Plus d'informations sur Pleincentre.net

KAROS, UNE APPLI LES SALARIÉS



Encourager les mobilités partagées sur **le trajet domicile-travail** : c'est l'objectif des **entreprises** et **collectivités** qui rejoignent le réseau de covoiturage **Karos**.

- Née en 2014 en région parisienne, l'application propose des solutions pour faciliter les **déplacements professionnels** en voiture. Depuis 2021 et la fin de la crise sanitaire, le réseau connaît un franc succès en Pays de la Loire, et tout particulièrement en Loire-Atlantique et en Vendée.

Par Alexandrine **DOUET**

Aujourd'hui, les déplacements en voiture pour se rendre au travail restent majoritaires en France. D'après l'Insee, cela concerne 74 % des actifs¹. « Un chiffre qui grimpe même à 90 % dans les zones rurales et périurbaines, précise Joachim Renaudin, directeur du développement chez Karos. Notre métier, c'est d'aller voir les entreprises pour les aider à favoriser la pratique du covoiturage. En Pays de la Loire, où les actifs doivent parfois faire jusqu'à 40 km par jour en voiture pour se rendre au travail, à l'heure où les prix des carburants atteignent régulièrement les 2 € et où les salaires moyens sont de 1500 €, les

entreprises nous sollicitent pour redonner du pouvoir d'achat à leurs salariés et attirer de futurs collaborateurs. »

FACILE D'UTILISATION

Alors comment fonctionne Karos ? Après avoir souscrit un abonnement (sans contrepartie financière), l'entreprise met son compte à la disposition de ses collaborateurs. Chaque salarié ayant téléchargé l'application, peut ensuite avoir accès à la plateforme et renseigner son trajet quotidien ainsi que son rôle : conducteur, passager, ou les deux. Le système se charge alors de mettre en relation les covoitureurs potentiels et de calculer les frais liés au trajet. Pas d'échange

POUR INCITER À COVOITURER

d'argent, tout passe par l'appli. Karos met aussi à la disposition de l'entreprise des outils statistiques pour suivre en temps réel l'utilisation de l'application.

Karos compte à ce jour environ 25 000 utilisateurs en Pays de la Loire (dont plus de 10 000 en Loire-Atlantique et plus de 5 000 en Vendée) sur un total de 530 000, soit près de 5 % du nombre total de covoitureurs inscrits sur l'application. La région se classe ainsi en deuxième position derrière l'Île-de-France. Un engouement qui s'explique en grande partie par la mobilisation des collectivités territoriales, à commencer par celle du Conseil régional des Pays-de-la-Loire qui cofinance le dispositif depuis l'an dernier. En clair, pour un trajet de 20 km, le conducteur est rémunéré 2,50 € : le passager paye 0,50 € tandis que la Région verse 2 €. Employeurs publics et privés ont aussi la possibilité de subventionner le covoiturage à hauteur de 600 € par an et par salarié, via le dispositif gouvernemental "Mobilités durables" (prévu par la Loi d'orientation des mobilités). Karos propose d'intégrer directement cette solution lors de la configuration du compte.

« UNE RÉELLE DYNAMIQUE EN VENDÉE »

Si la Loire-Atlantique est pour l'heure le premier département utilisateur de l'application dans la région, la Vendée enregistre une hausse notable du nombre d'adhérents, depuis la mise en œuvre de Karos au printemps dernier. « On constate une réelle dynamique ces derniers mois », analyse Joachim Renaudin, précisant au passage que pour la Vendée, une trentaine d'employeurs publics et privés font désormais partie du réseau.

Le CHD (Centre hospitalier de Vendée), qui emploie environ 5 000 personnes, a été parmi les premiers à s'abonner dans le département, avant d'être rejoint par le Puy du Fou, Les Sables Agglo ou encore la communauté d'agglomération Terres de Montaigu qui, elle, a lancé le dispositif en septembre. « Dans le cadre de notre programme Territoires d'Industrie, nous avons constitué un groupe de travail sur la mobilité des actifs avec plusieurs entreprises locales. Après avoir recensé les outils existants, Karos est apparu comme étant le plus adapté au territoire », souligne Florent Limouzin, maire de Montaigu et président de la commission Environnement, au sein de Terres de Montaigu. « Notre abonnement à Karos permet de massifier le covoiturage chez nos administrés et au sein de nos entreprises, et ce quelle que soit leur taille », ajoute l'élu. Un choix qui permet donc de développer l'attractivité du territoire, de réaliser des économies d'énergie ainsi que de limiter l'impact sur l'environnement, en réduisant le trafic.

1. Chiffre Insee 2017.

Au sein du bassin d'emploi de Terres de Montaigu (qui compte plus de 20 000 salariés répartis sur une dizaine de communes) le laboratoire biopharmaceutique Clean Cells fait partie des entreprises partenaires du réseau Karos. Depuis son adhésion le 20 septembre, 57 de ses 120 collaborateurs, soit 48 % des effectifs utilisent l'application pour covoiturer, sur une distance entre 10 et 30 km.

« Une petite partie des salariés organisait déjà du covoiturage auparavant. La mise en place de l'application Karos a permis de développer la pratique de façon beaucoup plus globale », indique Ophélie Bonnin, chargée de communication et marketing chez Clean Cells.

Selon Théophile Hersant responsable HSE en charge de la mise en place du projet, « l'adhésion à une solution commune de covoiturage répond à une demande de nos salariés. Cela rentre également dans le cadre de notre démarche RSE, avec pour objectif de réduire notre empreinte carbone, et nous voulions aussi continuer de développer notre marque employeur dans un contexte de recrutement compliqué. »



OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DU CGALA

LES STATISTIQUES DE SEPTEMBRE

Le centre de gestion agréé de Loire-Atlantique (CGALA)
est partenaire de **12 000 TPE du commerce, de l'artisanat et de la location meublée.**
Il est aussi l'interlocuteur de plus de **450 experts-comptables.**
Plus de **1200 entreprises** participent à cet observatoire.

COMMERCE

SEPTEMBRE 2022	Variation du mois ⁽¹⁾	Depuis janvier ⁽²⁾	12 derniers mois ⁽³⁾
Coiffure	-1,0 %	-0,6 %	3,2 %
Esthétique	3,5 %	13,0 %	14,0 %
Fleuristes	-11,3 %	-9,2 %	-4,1 %
Restaurants	-1,4 %	31,8 %	48,6 %
Pharmacies	4,1 %	10,0 %	10,6 %
Optique	-16,9 %	-15,2 %	-13,0 %

Étude issue des données du CGALA – Contact : wwwcgala@cgala.fr – Tél. : 02 40 44 92 92 – www.cgala.fr

⁽¹⁾ Écart en cours : septembre 2022 par rapport à septembre 2021.

⁽²⁾ Écart depuis janvier : cumul sur l'année civile.

⁽³⁾ Écart sur les 12 derniers mois : échelle mobile, 12 derniers mois en cours par rapport aux 12 mois précédents.

ARTISANAT DU BÂTIMENT

SEPTEMBRE 2022	CA moyen mois	mois n / mois n-1
Électricité	17 202 €	-10,89 %
Plomberie - Chauffage	23 666 €	13,95 %
Menuiserie	19 568 €	-7,85 %
Plâtrerie	11 396 €	-9,48 %
Peinture	13 313 €	-9,97 %
Couverture	14 521 €	7,12 %
Maçonnerie	21 458 €	-14,72 %



Étude issue des données du CGALA et des neuf autres CGA adhérents de l'URBCGA.

1



Samuel Veron, nouveau délégué général du Medef Vendée.

VENDÉE

EN VUE

SAMUEL VERON, NOUVEAU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU MEDEF VENDÉE

Début novembre, Samuel Veron a rejoint le Medef Vendée en qualité de délégué général. Il prendra pleinement ses **fonctions en janvier 2023**, après une passation de pouvoir avec **Anne-Carole Mathon** qui, après 11 années à ce poste, quittera le Medef en décembre.

Âgé de 51 ans, Samuel Veron est ligérien. Diplômé de l'école de commerce l'Essec, il a exercé sa **carrière professionnelle** dans différents secteurs : **banque-assurances, industrie et media**. Son expérience d'une vingtaine d'années à la Banque Populaire grand Ouest (BPGO) et dans le groupe BPCE l'a amené à occuper des fonctions de directeur de réseau et de directeur de projets stratégiques au sein de comité de direction. Il a parallèlement été élu président de la Fédération bancaire française de la Mayenne en 2015. Dans l'industrie, Samuel Veron a été responsable commercial et marketing d'une filiale du Groupe Saint-Gobain, en Pays de la Loire. Homme de réseaux et de communication, il a mené divers projets de production et animation media en France et au Royaume-Uni. Il est un acteur **impliqué dans de nombreux cercles et clubs d'affaires** (Réseau Entreprendre, Initiative France, France Active...). Au sein du Medef Vendée, Samuel Veron s'attachera à « continuer d'intensifier des relations de proximité avec tous les acteurs de l'écosystème vendéen. »

Marie LAUDOUAR

LOIRE-ATLANTIQUE • STRATÉGIE AIC INTERNATIONAL DEVIENT ORIUM® ET ADOPTE UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE

Depuis 31 ans, AIC International développe, commercialise et distribue des gammes de produits dédiées à l'univers de l'énergie, de la mesure, du jardin et du confort de la personne pour les professionnels de la distribution (magasins et web). **Après un virage stratégique**, en 2019, pour devenir concepteur et designer de produits techniques distribués sur un réseau multicanal BtoB et BtoC, l'entreprise (5,9 M€ de CA 2021) dirigée par Christophe Delangue, l'actionnaire majoritaire, franchit une nouvelle étape en adoptant un nouveau nom : Orium®. Un changement qui vient finaliser la nouvelle orientation stratégique de l'entreprise et lancer sa feuille route 2022/2025 orientée vers deux axes principaux : la **transition énergétique** et la **santé**.

La SAS implantée à Sainte-Luce-sur-Loire investit ainsi dans le développement de stations d'énergie autonomes à travers sa gamme lzywatt® (composée d'une quinzaine de produits), et est également spécialisée dans la mesure de la qualité de l'air intérieur avec sa gamme Quaelis® (une dizaine de produits). Parallèlement, en vue de déployer sa feuille de route, l'entreprise opère une **augmentation de capital**, via notamment une prise de participation de la Région Pays de la Loire à hauteur de 300 000 € dans le cadre d'un plan de relance et l'investissement de 1 M€ en propre. **Objectif : doubler le chiffre d'affaires** de l'entreprise à horizon 2025, soit 12 M€. D'ici là, le dirigeant qui vient de recruter un commercial entend accueillir une dizaine de salariés supplémentaires (ingénieurs, marketeurs...).

À noter aussi qu'Orium® vient de lancer sur l'Ouest une **campagne de sensibilisation** baptisée "Pilote de l'air" auprès d'une vingtaine d'ERP (Établissements recevant du public) de l'enfance, avant un déploiement national prévu au cours du premier trimestre 2023. L'objectif est de sensibiliser les enfants, leurs encadrants et les équipes pédagogiques à l'importance de la qualité de l'air intérieur.

Florence FALVY





VENDÉE • IMPLANTATION L'EKLA, UN NOUVEAU CENTRE D'AFFAIRES ET DE COWORKING À MONTAIGU

« Nous avons souhaité créer un **tiers-lieu** pour donner de l'émulsion à de nouvelles idées ou simplement **nourrir du partage** ». Pour **Émilie Drosnet** et **Manuella Piou**, à la tête de l'agence de communication **Comwell** implantée depuis 2012 à Montaigu, l'Ekla est l'aboutissement d'un rêve. Se sentant à l'étroit dans leurs bureaux de 60 m² du centre-ville pour accueillir leurs clients ou partenaires, les deux associées ont eu l'idée de créer un **lieu de rencontres** plus spacieux et confortable. Après avoir jeté leur dévolu sur un terrain bénéficiant d'une situation géographique jugée idéale, au sein du pôle d'activités de La Bretonnière à proximité de l'autoroute A83, et à une dizaine de minutes des gares routières et ferroviaires, Émilie Drosnet et Manuella Piou ont lancé en janvier dernier la construction de l'Ekla. Le duo vient tout juste d'emménager dans des locaux flambant neufs d'une superficie de **360 m²**.

Le centre comprend notamment **sept bureaux privés** pouvant être loués, sans bail, pour une durée minimum d'un mois.

« C'est la possibilité par exemple pour un entrepreneur de bénéficier d'une domiciliation d'entreprise au démarrage de son activité », précise Émilie Drosnet. L'Ekla dispose également de **quatre espaces de réunions et de rencontres** avec plusieurs formules de réservations : à l'heure, la demi-journée ou la journée entière ou encore de **80 m² d'espaces de coworking** et d'une terrasse extérieure. Pourquoi l'Ekla ? « C'est un nom court, facile à retenir, qui évoque le rayonnement d'une communauté aux multiples facettes.

Le K symbolise l'action, l'énergie vitale... », répond la cofondatrice du projet. Les réservations seront possibles à partir du 1^{er} décembre via la plateforme en ligne sécurisée : Lekla.cosoft.fr.

L'agence de communication Comwell, dont le chiffre d'affaires s'élève cette année à **700 000 €**, a investi **1 M€** pour la réalisation de ce centre d'affaires. Elle a bénéficié d'une aide à hauteur de 20 000 € de la part de la communauté d'agglomération Terres de Montaigu, via le dispositif Vendée Relance. Comptant aujourd'hui huit collaborateurs, la société envisage de recruter en 2023.

L'Ekla, 5 rue Augustin Fresnel, Montaigu.

Tél : 02 51 35 35 15

Lekla.fr

Alexandrine DOUET



5



© Studio Element

VENDÉE

FINANCEMENT PARTICIPATIF
KOJO LANCE UN
CROWDFUNDING
POUR NOËL

Créé en 2021 à la Roche-sur-Yon par Jimmy Lefort, Charlotte Coutand et Morgan Sotter, Kojo est un **jeu de construction en bois** qui invite les 4-10 ans à découvrir différents univers (médiéval, architectures du monde...) tout en stimulant leur créativité. « Nous essayons d'être le plus vertueux possible dans notre production indique Jimmy Lefort. Tous nos kits de jeux sont constitués en plaques de **bois écoresponsables** avec des connecteurs en **bio plastiques recyclés**. Par ailleurs, nous privilégions le **made in France** en travaillant avec des fournisseurs situés à moins de 200 km de la Roche-sur-Yon. » Pour sa première année de commercialisation, Kojo a vendu 500 produits en direct, soit un CA de 30 k€ dont 60 % réalisé en fin d'année. « Noël a un impact très fort sur notre activité, renchérit l'entrepreneur. C'est pourquoi nous lançons une nouvelle gamme d'accessoires, via un crowdfunding sur Ulule, jusqu'au 20 novembre : trois personnages et leurs mobiliers à monter soi-même et à colorier. Vendus seuls ou dans nos constructions, l'idée est d'apporter encore plus de jouabilité ». La start-up vise 100 ventes et une livraison pour Noël 2022. Pleine de projets, elle offre depuis peu la **garantie à vie** (qui assure le remplacement d'une pièce sur simple demande) ainsi que la **seconde main**. Pour quelques euros, il est possible d'acheter une notice, un carton d'emballage ou un composant en ligne afin d'offrir ou de revendre un kit quasi neuf. « Notre challenge 2023 ? Augmenter la durée de vie des produits tout en continuant à **développer notre réseau de revendeurs** au national. »

Sophie COMTE

LOIRE-ATLANTIQUE

DÉVELOPPEMENT

PARTHEMA AVOCATS S'ÉTABLIT
À RENNES

Fondé en 2011 à Nantes, le cabinet d'avocats Parthema (15 associés, 60 professionnels du droit organisés autour de 11 disciplines en droit des affaires, judiciaire et notarial) poursuit son développement. Après s'être installé à **Paris en 2015**, il renforce son **ancrage dans le grand Ouest** avec l'ouverture d'un bureau à Rennes début octobre. Par la même occasion, il annonce l'arrivée de trois nouvelles associées, intègre de **nouvelles compétences** et étend son **offre pluridisciplinaire**. Les premiers à intégrer les lieux sont les quatre nouveaux membres du **pôle Immobilier** (10 personnes au total), dont Estelle Garnier, avocate rennaise experte en droit de la construction, et 8^e femme associée de Parthema. En parallèle, le cabinet développe son **pôle fiscal** des sociétés et des groupes, en nommant à sa tête Marie Cachia, avocate en droit fiscal et membre du cabinet depuis 2018, aux côtés de Laure Payet. Le binôme a pour mission de développer l'offre d'accompagnement en matière de restructuration de groupes, de TVA, de contentieux fiscal, de fiscalité des associations et de l'économie sociale et solidaire. Parthema annonce également un passage de relai entre l'avocat Denis Freyssinet, associé fondateur, et Sophie Merlet qui s'installe à Nantes. Cette avocate expérimentée en droit des affaires, droit des sociétés et droit international vient ainsi compléter le **pôle international** du cabinet, emmené par Grégory Strugeon.

Florence FALVY



© Lajon

6

VENDÉE

PROJET
AREA VA RÉALISER LA
NOUVELLE PLATEFORME
LOGISTIQUE DE VST

Annoncée il y a un an, la construction du nouveau site logistique de **VST** (ex-Vendée SaniTherm), **première coopérative d'artisans en France**, débutera d'ici le mois de **juin 2023**, après le dépôt du permis de construire prévu avant fin 2022. Installé à **La Ferrière** depuis 1976, VST emploie **340 salariés** répartis sur six sites. La future plateforme logistique sera la troisième de la coopérative après celles de La Ferrière et des Essarts-en-Bocage. D'une superficie de **19 000 m²** (bureaux, locaux sociaux, stockage et locaux techniques), elle accueillera près d'une trentaine de personnes dès le démarrage de son activité programmée au cours du **premier semestre 2024**. VST compte 800 entreprises adhérentes du secteur du bâtiment (plomberie, chauffage, électricité, carrelage, couverture...) de Vendée, Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, et de la Vienne. Son chiffre d'affaires était de **157,5 M€** en 2021.

Également connu sous l'enseigne **Artipôle**, VST, dirigée par Thierry Orioux, a choisi la société de maîtrise d'œuvre **Area** pour concevoir et réaliser son projet à **Chavagnes-en-Pailliers**, sur un **terrain de huit hectares** mis à disposition par la collectivité du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts. Créée en 2008 près de Rennes à Noyal-sur-Vilaine, Area, dont le chiffre d'affaires annuel s'établit à 8 M€ a ouvert une agence à **Montaigu** l'an dernier. « Nous sommes fiers de réaliser ce magnifique projet. C'est une vraie collaboration, s'enthousiasme **Frédéric Girard**, directeur commercial d'Area. Cette signature confirme notre décision de nous implanter en Vendée.

Nous sommes déjà **cinq collaborateurs** en moins d'un an pour l'accompagnement d'une dizaine de PME-PMI sur le département. »

Alexandrine DOUET



Valérie Tazé, avocate associée au cabinet Harold avocats.

LOIRE-ATLANTIQUE

EN VUE
NOUVELLE AVENTURE POUR
HAROLD AVOCATS

Changement de nom et nouvelle aventure. Fondé il y a 10 ans, le cabinet Harold Avocats se positionne en **droit des affaires** et **stratégie d'entreprise**, avec des compétences en droit des sociétés-fusions acquisitions, droit commercial, contentieux, droit social ou encore droit fiscal. Le nouveau projet s'accompagne de nouvelles implantations, pour un maillage territorial de proximité auprès des entreprises qu'elle accompagne : en plus de **Nantes**, où se trouve son siège, et **Dinan Saint-Malo**, le cabinet ouvre un bureau à **Rennes**, avec l'arrivée de trois personnes dont une nouvelle associée en droit des sociétés, ainsi qu'un bureau à Paris. Au total, Harold Avocats compte ainsi **cinq associés**, **11 collaborateurs** et **20 professionnels** et espère séduire encore de nouveaux talents. « On cherche à attirer des personnes qui ont comme nous une **âme d'entrepreneur** pour ressembler à nos clients, qui ont les mêmes objectifs et partagent les mêmes valeurs », explique Valérie Tazé, avocate associée. Fort de cette dynamique, le cabinet espère poursuivre son développement dans le **grand Ouest**.

Gildas PASQUET



Philippe Péron, responsable commercial, Stéphane Grégoire, dirigeant, Sébastien Glémas, responsable technique, Claire Blanchart, assistante commerciale, Florent Ardouin, responsable communication.

LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT

REINE BIKE LANCE UNE LEVÉE DE FONDS D'1 M€

Fondée fin 2019, Reine Bike est une entreprise nantaise née avec un objectif : créer une **marque française** sur le segment des **vélos à assistance électrique haut de gamme**. La société a voulu donner à ses vélos, qu'elle fait assembler chez son partenaire industriel vendéen Arcade Cycles, « une ligne intemporelle, néo-rétro » selon Stéphane Grégoire, le dirigeant. La marque met aussi l'accent sur l'innovation : « Reine Bike a été une des premières marques françaises à proposer une **alarme intégrée** et un **vélo connecté**, avec une application en propre » précise-t-il. Après une passe difficile avec le Covid, qui a notamment provoqué des **ruptures d'approvisionnement** et **retardé la production** initialement prévue en 2020, la société a produit et livré un peu plus de 400 vélos depuis septembre 2021.

Pour continuer sur sa lancée, elle lance une **levée de fonds d'1 M€**. Objectifs : poursuivre son **développement commercial** et l'extension du **réseau de revendeurs** (plus d'une quarantaine aujourd'hui, situés dans le grand Ouest), se faire connaître à l'étranger et développer de nouveaux produits. Également dans les cartons, une nouvelle offre dédiée aux entreprises intéressées par la **personnalisation de vélos**. Avec aujourd'hui huit collaborateurs, l'entreprise envisage d'en embaucher **cinq nouveaux**, de se doter de locaux plus grands et d'un showroom. Cette année, Reine Bike devrait clore son exercice avec un **chiffre d'affaires de près de 500 k€** qu'elle espère doubler l'an prochain, avec la production de **plus de 1000 vélos**.

Gildas PASQUET

VENDÉE

DIVERSIFICATION

APYSA ÉTEND SON OFFRE À LA LOGISTIQUE

Créée en 2008 et **filiale du groupe Estille** depuis 2022, Apysa (1,4 M€ de CA) est une entreprise de conditionnement spécialisée dans le **packaging**, le **thermoformage** et la **préparation de commande** (picking) pour des clients industriels. « Nous sommes une entreprise de **l'économie sociale et solidaire**, c'est-à-dire que nous employons des travailleurs reconnus handicapés afin de les accompagner vers le retour à l'emploi, explique Pascal Audebert le directeur général. Sur nos 50 salariés, 38 sont reconnus TH », précise-t-il. Présent historiquement à **Mortagne-sur-Sèvre**, Apysa a récemment investi un deuxième site à **Bourneau**, en Sud Vendée.

L'entreprise y développe une activité de conditionnement de produits alimentaires secs, labélisée pour l'emballage AB (Agriculture Biologique). Une diversification qui a nécessité le recrutement de dix salariés. « C'est une aubaine pour le territoire qui connaît un fort taux de chômage et aucune autre **entreprise adaptée** », assure le dirigeant. C'est pour rentabiliser ce site de 4000 m² que l'entrepreneur a eu l'idée de **développer un service de logistique** :

« Nous mettons à la disposition de toutes les entreprises ayant des besoins de stockage, entre **1500 à 2000 m² d'espaces vides**. Nous maîtrisons la gestion complète des flux de marchandises. Il nous reste encore à travailler la partie transport », résume-t-il. Depuis le lancement du service l'année dernière, une **dizaine de clients** fait déjà confiance à l'entreprise, soit un volume de plus de **900 palettes**.

Sophie COMTE



« NOUS VOULONS FAVORISER LE RÉFLEXE DE RÉUTILISATION »

Née à Nantes en 2016, la start-up à impact LivingPackets entend révolutionner le secteur de la **logistique** avec des **emballages sécurisés, réutilisables et connectés**, s'appuyant sur des **modèles économiques innovants**. Le point avec le fondateur **Denis Mourrain**, qui a choisi **l'économie circulaire** pour proposer des **services inédits**.

Propos recueillis par
Nicolas **LE PORT**

Quel a été votre parcours avant LivingPackets ?

Je suis diplômé de l'École des Arts et Métiers de Paris. Ce qui est intéressant avec cette formation d'ingénieur généraliste, c'est qu'elle permet de découvrir tous les produits et techniques via un apprentissage assez large. Le graal, c'est de travailler dans les secteurs industriels où il y a beaucoup d'innovation et j'ai eu la chance, dès ma sortie d'école, d'intégrer le groupe automobile Stellantis¹ pour travailler sur la conception des chaînes de traction : boîte de vitesse, différentiels... Sur cette partie du véhicule, c'est un travail très stimulant car il rassemble plusieurs constructeurs et j'ai été notamment amené à travailler directement avec des ingénieurs de marques asiatiques, allemandes, italiennes ou anglaises, de très belles expériences de vie.

Après 13 ans passés chez PSA en région parisienne, j'avais deux souhaits : faire découvrir à mes enfants la région nantaise, dont je suis originaire, et intégrer un nouveau domaine de technologie. C'est pour cette raison que j'ai rejoint le groupe Atlantic, leader européen du génie climatique basé à La Roche-sur-Yon. J'ai pris la direction de l'équipe R&D "eau chaude sanitaire" pour créer une gamme de chauffe-eau thermodynamiques qui consomment quatre fois moins et j'ai ainsi travaillé six ans au sein du groupe Atlantic.

Quel a été le déclic qui vous a poussé à entreprendre ?

Quand vous êtes ingénieur, vous avez envie d'écrire votre histoire personnelle

à un moment donné de votre carrière. Cette envie a grandi chez moi au fil des années. Ensuite, il faut avoir le courage. Une notion pas évidente à aborder quand on évolue dans des grands groupes industriels. Je me suis posé plusieurs fois la question de savoir si j'étais prêt et, j'avoue que je n'avais pas forcément le cran de me lancer. Finalement, ce sont des rencontres, des opportunités et un support extérieur qui m'ont poussé à créer mon entreprise. J'ai notamment eu la chance de croiser la route d'un entrepreneur multirécidiviste, qui ne souhaite pas être mis en lumière. Avec lui, le courant est vite passé.

Qu'est-ce qui vous a séduit chez lui et inversement ?

C'est d'abord son expérience en tant qu'entrepreneur et sa passion pour la logistique. J'ai toujours été attiré par les gens passionnés et je suis convaincu que c'est ce même trait de caractère qui l'a également séduit chez moi. La passion est un sentiment profond qui rassemble les gens. D'ailleurs, quand nous avons pris conscience qu'il y avait un marché extrêmement large pour réaliser de la R&D sur la logistique et que nous étions aussi passionnés l'un que l'autre, nous avons foncé. Nous sommes partis du constat que, chaque jour, des millions de colis sont perdus ou endommagés. Or, dans beaucoup de domaines d'activité, il est essentiel que le produit arrive à l'heure et en bon état. C'est cet axe que nous avons décidé de creuser.



Denis
MOURRAIN
fondateur de LivingPackets



Le centre R&D de LivingPackets est situé à Sainte-Luce.

© LivingPackets

À quand remonte la création de votre start-up à impact ?

J'ai commencé à travailler sur le projet, à Nantes, dès 2016. Dans un premier temps, j'ai développé un service de livraison de colis collaboratif, qui permettait aux voyageurs qui prenaient le train d'en transporter contre rémunération. Un moyen de rendre service tout en rentabilisant leur trajet. Nous avons ouvert en 2017 la première ligne, Paris-Londres, puis Paris-Lille. C'était une solution logistique sans impact écologique puisque le déplacement était déjà prévu. Et elle était particulièrement efficace puisqu'elle permettait de livrer en quelques heures la majorité des villes grâce au réseau ferroviaire. Avec 4 000 TGV au départ de la capitale quotidiennement, être présent à Paris était essentiel à notre développement.

Cependant, tout ne s'est pas passé comme prévu l'année suivante ?

Effectivement, en 2018, la SNCF nous a demandés de reconsidérer notre proposition dans une logique future de commercialisation de ses espaces bagages. Il a fallu trouver une autre solution et nous avons immédiatement décidé de nous reconcentrer sur la problématique des emballages dans la logistique et de leurs déchets. Là encore, nous avons rapidement réalisé que l'emballage était la solution transversale qui permettait de créer une infinité de services.

D'autre part, une étude de la Fédération

de la vente à distance avait établi en 2018 que 47 % des e-consommateurs ne souhaitent plus recevoir de carton. Une transformation semblait s'amorcer... À mon sens, l'emballage de demain sera 100 % réutilisable, et il pourra aussi bien être transporté par des logisticiens que des particuliers. En fonction de votre localisation ou de vos préférences, il pourra vous inviter à participer à une économie de circulation. L'emballage du futur sera ni plus ni moins que la consigne de nos grands-parents mais intégrant tous les services digitaux possibles et imaginables.

Tout est devenu clair assez rapidement : avec la technologie développée pour notre service de livraison de colis collabo-

ratif, nous avons déjà tout pour proposer un emballage sécurisé, connecté et innovant, dans une logique d'optimisation de la logistique et du zéro déchet. Ensuite, la période du Covid est arrivée, repoussant la commercialisation de l'emballage de demain jusqu'à début 2022. Néanmoins, nous avons profité de cette période pour peaufiner la R&D et avons déposé une cinquantaine de brevets au regard des innovations qu'il intègre.

Justement, pouvez-vous nous présenter ses caractéristiques ?

Il s'agit d'une boîte pliable en polypropylène (PP) abritant une tablette. Elle



© LivingPackets

« CE SONT DES RENCONTRES, DES OPPORTUNITÉS ET UN SUPPORT EXTÉRIEUR QUI M'ONT POUSSÉ À CRÉER MON ENTREPRISE »

bénéficie d'un calage intégré et se plie et se déplie en cinq secondes. Cela lui permet d'être utilisable en deux formats : 2 et 32 litres, soit la taille de deux boîtes à chaussures. Notre emballage est compatible avec tous les marchés dont le e-commerce, et plus particulièrement aux marchés qui sont sensibles au contrôle de leurs expéditions et à leurs impacts (téléphones portables, montres, ordinateurs, textiles...).

Aujourd'hui, c'est le premier emballage sécurisé, réutilisable et intelligent. Toute cette intelligence rassemblée dans la tablette nous permet de développer une infinité de services pour les entreprises, les particuliers et les plateformes de vente en ligne : suivi de livraison par géolocalisation, enregistrement des chocs, suivi de la température et de l'hygrométrie, alerte en cas d'intrusion, choc ou anomalie sur un colis. Et c'est aussi un moyen de nous démarquer sur le marché de la logistique.

Quelles technologies sont embarquées dans cette tablette ?

Grâce à la tablette, qui deviendra selon moi l'étiquette numérique de demain, nous pouvons intégrer toutes les technologies de connectivité d'un smartphone dans nos emballages. Son écran permet par exemple d'afficher des informations logistiques, d'adresser un message sonore ou vidéo au destinataire ou d'effectuer une transaction financière. Il est également en mesure de reproduire toutes les étiquettes d'expédition et ne consomme aucune énergie grâce à la technologie E-ink (papier électronique). Sa caméra permet de visionner en temps réel le contenu. Un moyen de rassurer nos clients mais aussi de faciliter les contrôles aux frontières.

En parallèle de votre emballage, vous avez également commercialisé cette tablette. Quel est votre objectif ?

Nous avons conçu notre emballage avec une approche modulaire comme c'est le cas dans le secteur automobile. De cette

façon, l'intelligence peut s'adapter à toutes les formes d'emballages. Elle peut par exemple être montée sur une caisse en bois ou un conteneur de bateau... C'est important de ne pas nous limiter à une seule version mais plutôt de considérer l'emballage comme un générateur de services et d'avoir un système adaptatif. Nous voulons ainsi favoriser le réflexe de réutilisation, quelle que soit la forme de l'emballage. C'est notre mission première et c'est ce qui donne à l'entreprise une fonction sociétale.

Qui sont vos clients ?

Nous nous adressons tous les marchés sensibles à cette optimisation logistique et écologique. Donc en priorité aux entreprises qui effectuent des envois stratégiques et qui ont besoin d'avoir un contrôle sur leurs livraisons. C'est le cas du marché de l'art. Il s'agit de pièces uniques ou quasi uniques, qu'on ne peut pas remplacer, d'où l'importance de sécuriser les livraisons. Nous travaillons également avec le marché du luxe, dont les acteurs sont de plus en plus sensibles à l'écologie, mais aussi avec le marché de la high-tech. Parmi nos clients, il y a enfin des logisticiens, des assureurs de transport, des laboratoires pharmaceutiques ou négociants en vin.

Comment sont conçus vos emballages ?

Nos produits sont conçus au sein de notre centre R&D situé à Sainte-Luce-sur-Loire. Nous y développons l'emballage du futur, mais aussi les services qui favorisent la réutilisation comme le retour automatique, la possibilité d'essayer avant d'acheter, le re-routing, c'est-à-dire la possibilité d'envoyer le colis vers un client numéro deux plutôt que d'effectuer une livraison retour.

Au sein de ce centre, nous développons également des moyens de production. L'objectif est de permettre à des acteurs industriels de créer, d'assembler nos emballages et de les distribuer sur leurs propres marchés. Il n'y aurait pas intérêt à ce que tous les emballages soient fabriqués à un seul endroit pour être ensuite distribués sur toute la planète. Il vaut mieux que chaque marché, n'importe où dans le monde, puisse produire et assembler des emballages sur son territoire, toujours dans une logique de sourcing local.

Quel est votre modèle économique ?

Nous avons opté pour un modèle de coût par utilisation, plus connu sous le nom de "pay per use". Cela signifie que nous facturons le service d'utilisation de l'emballage réutilisable. Plutôt que d'en acheter un qui deviendra un déchet, vous payez pour chaque envoi effectué. C'est exactement le même principe que pour l'autopartage. Le coût de l'envoi dépend du nombre d'envois et du niveau de services choisis. La fourchette se situe entre 8 € pour un envoi basique





Seul au départ, Denis Murrain peut désormais s'appuyer sur une équipe de 70 personnes.

et 230 € pour un envoi avec nos services les plus exclusifs.

Quelle place aura selon vous l'emballage réutilisable dans la logistique de demain ?

L'emballage réutilisable est une nécessité. C'est une transformation progressive, nécessaire et utile. Il faut considérer aujourd'hui l'impact écologique de la solution des emballages à usage unique. On les voit sur les trottoirs. Ce sont des produits qu'il faut récupérer avant de les recycler. Ça nécessite des tonnes d'eau, de l'énergie à chaque cycle, avec beaucoup de pertes. Aujourd'hui, on peut penser le service de l'emballage de manière différente et le réutilisable deviendra demain un standard, quels que soient les marchés.

Quels sont les enjeux d'avenir de l'emballage dans un secteur logistique où le digital est de plus en plus présent ?

Le seul produit qui est transversal à tout l'écosystème logistique, c'est l'emballage.

Donc si on veut optimiser le système, il faut pouvoir mesurer toute la chaîne logistique en suivant notre emballage à chacune des étapes. C'est le seul moyen d'optimiser les parcours, de favoriser les boucles de circulation et de créer de nouveaux services et systèmes d'approvisionnement. C'est pour cette raison que l'emballage intelligent est une vraie révolution.

En quoi LivingPackets apporte-t-elle sa pierre à l'édifice de la transition ?

L'emballage réutilisable permet d'éviter la récupération de déchets et les boucles de recyclage. Il ne faut pas oublier que réutiliser est toujours plus efficace que recycler et que le carton se recycle trois fois en moyenne aujourd'hui. Aujourd'hui, grâce aux caractéristiques

de réutilisation de notre emballage, on économise 85 % par rapport à l'impact en CO₂ d'un emballage à usage unique. Mais on va beaucoup plus loin si nous prenons en considération les tonnes de matériel que l'on récupère dans le cadre du re-routing. Du coup, chaque acte de récupération est autant d'économie de CO₂. Finalement, l'emballage réutilisable a un impact neutre voire bénéfique et il représente une vraie solution de puits de carbone.

Quelle est votre capacité de production actuelle ?

Aujourd'hui, le centre de R&D permet de réaliser des pré-séries. Avec notre logique de sourcing local, nous ne sommes pas drivés par la capacité de production mais plutôt par l'agilité à produire tous types d'emballages.

« L'IDÉE EST DE COMPRENDRE COMMENT NOTRE EMBALLAGE EST PERÇU PAR LES UTILISATEURS AFIN DE L'AMÉLIORER »



© LivingPackets

Nous avons une ligne de production pilote, adaptable et configurable, qui nous permet de produire différents types de configurations, de manière simple et rapide.

À quels sous-traitants locaux avez-vous fait appel ?

Le polypropylène vient de Vair-sur-Loire, les pièces en plastique sont injectées en partie à Tours, et nos machines viennent de Carquefou. Ce réseau local démontre qu'un emballage comme le nôtre peut être approvisionné et fabriqué partout dans le monde en s'appuyant sur un sourcing local.

Ce sourcing local vous permet-il d'échapper aux difficultés d'approvisionnement ?

Nous avons connu, comme tout le monde, des difficultés qui font qu'aujourd'hui nous n'avons pas forcément produit les quantités souhaitées. Mais il ne s'agit que d'une question de temps. La période de crise n'étant pas termi-

née, nous avons décidé de mettre provisoirement de côté le e-commerce pour nous consacrer aux envois critiques, à savoir les applications où les questions de traçabilité et de sécurité sont cruciales. Car quand vous n'avez pas les quantités nécessaires pour aborder le e-commerce, il vaut mieux se concentrer sur les marchés où le besoin de sécurité et la volonté d'agir immédiatement sont beaucoup plus fortes. Aujourd'hui, il y a dans les verticales de marché, des acteurs qui sont très sensibles à leur impact et volontaires pour permettre à cette transformation de naître. Donc, c'est pour nous une bonne réponse aux difficultés d'approvisionnement actuelles.

C'est également dans ce cadre que vous avez ouvert en début d'année un showroom à Paris ?

Nous avons des bureaux à Paris que nous avons transformés en salon d'accueil car il n'est pas simple de mettre en évidence tout ce que notre boîte sait faire. L'emballage du futur est visible sur place. Les clients découvrent le produit, peuvent le voir, le toucher et poser des questions. Cela nous permet de nous faire connaître du grand public tout en récupérant du feedback. L'idée est de comprendre comment notre emballage est perçu par les utilisateurs afin de l'améliorer. Mais il y a une autre dimension qui est très intéressante, c'est que quand vous parlez de flotte d'emballages en libre circulation, vous pouvez tout à fait aller vers une économie de partage.

Vous faites référence au nouveau modèle économique que vous avez lancé durant l'année à destination des particuliers ?

Oui, nous proposons désormais aussi nos emballages à la vente aux particuliers, au prix de 399 €. Nous partageons en retour 30 % des bénéfices liés à la location. Ce nouveau modèle économique de partage correspond selon nous à l'économie du futur.

Notre emballage est le produit idéal pour l'économie de partage car vous achetez un produit vertueux qui, grâce à sa circulation, va vous permettre de percevoir un loyer. C'est une bonne manière de permettre au consommateur

final d'accéder à une certaine forme de partage de l'économie tout en étant récompensé de son investissement pour la planète.

Nous croyons beaucoup à ce modèle de développement basé sur le partage.

Sur le plan international, quelles sont vos ambitions ?

Un projet comme le nôtre suscite de l'intérêt au-delà de nos frontières et nous avons des connexions en Asie, en Europe du Nord et aux États-Unis. Néanmoins, nous n'avons pas encore de cellule à l'international. Le développement de notre activité conduira, j'en suis convaincu, à la création de cellules de développement et de production sur d'autres territoires. Nous irons en priorité sur les marchés où la vitesse de transformation et la capacité à se réinventer au quotidien seront les plus fortes. D'ici quelques années, je vois donc LivingPackets avec un rayonnement international.

L'emballage intelligent, c'est une transformation majeure, indispensable et latente. Il est donc essentiel que notre développement à l'international se fasse de manière progressive. La bonne nouvelle, c'est que la prise de conscience écologique est planétaire et que la transformation semble engagée dans le monde entier.



© LivingPackets

1. Groupe automobile né de la fusion du groupe PSA et de Fiat Chrysler Automobiles.

CONTENTIEUX INFORMATIQUES

REGARDS CROISÉS

ENTRE LE DROIT

ET LE CHIFFRE

L'exécution des contrats informatiques, qu'il s'agisse de contrats de prestations, de licence, d'hébergement ou encore d'intégration, donne lieu chaque année à un important contentieux. Nous allons ici nous attarder sur les chefs de préjudice qui peuvent être invoqués, dans le cadre de ce contentieux, par le client mécontent, et évoquer les montants de réparation pouvant être sollicités et qui sont alloués, décisions récentes de juridictions d'appel à l'appui.

Par Cécile GUYOT, avocate au cabinet Solvoxia et Samuel VERGER, associé chez Sycomore Advisory

POINT DE DÉPART : UN ÉCHEC DU PROJET/DE LA PRESTATION

L'échec d'un projet ou d'une prestation informatique peut être dû à des facteurs divers : prestataire qui n'a pas bien conseillé son client sur la solution informatique la plus adaptée à son besoin, sous-estimation importante du coût et du délai nécessaires à la réalisation du projet, inertie du client dans la collaboration avec son prestataire, besoins non figés par celui-ci, maintenance d'un logiciel qui n'est pas correctement réalisée, etc.

Quoiqu'il en soit, une fois les tensions nouées, après la question de la fin éventuellement anticipée du contrat liant les parties, vient nécessairement celle de la réparation du préjudice subi par le client.

QUEL PRÉJUDICE INVOQUER ET COMMENT EN FIXER LE MONTANT ?

Différents préjudices peuvent être invoqués par le client s'estimant victime de la défaillance de son prestataire, le maître-mot en la matière étant de ventiler les sommes demandées par poste de préjudice invoqué et de proposer au juge une démonstration chiffrée, pièces justificatives à l'appui.

En voici un florilège non exhaustif :

- **Préjudice au titre des frais supplémentaires** : cela correspond aux surcoûts en termes d'investissements informatiques pour mener à terme

le projet. Ceci nécessite de démontrer que les investissements engagés initialement dans le cadre du projet sont désormais inexploitable, en raison des manquements du prestataire. Cette démonstration peut notamment être apportée par la production de la proposition commerciale du nouveau prestataire pressenti pour remplacer le co-contractant défaillant (CA Versailles, 16/12/2021, n°20/00467).

- **Préjudice au titre de temps passés par les équipes tant internes qu'externes** : il s'agit ici des frais engagés par le client en raison de la mobilisation de ses équipes et/ou de l'appel à un prestataire extérieur pour pallier la défaillance de son prestataire et résoudre les désordres. La nature des tâches accomplies qui peuvent entrer en compte est potentiellement large, allant jusqu'à prendre en considération les temps consacrés à la préparation d'un nouvel appel d'offres pour identifier un nouveau prestataire en mesure de remplacer celui s'étant révélé défaillant. La jurisprudence a, à plusieurs reprises, indemnisé sur ce fondement. Ainsi notamment : CA Paris, 17/09/2021, n°19/03566 désorganisation des équipes de l'entreprise qui n'ont pu se consacrer à des tâches plus rentables – 20 000 € – ou encore CA Grenoble, 30/06/2021, n°21-00671 indemnisation des temps passés par le dirigeant et les salariés à la résolution des difficultés nées de l'échec du projet informatique, au détriment de ses tâches de gestion ou de son travail – 6 000 €.



Cécile GUYOT

Avocate Cabinet SOLVOXIA Avocats



Samuel VERGER

Associé chez SYCOMORE Advisory

À ce titre, l'utilisation de fiches de suivi des temps passés est une demande très fréquente pour justifier du temps effectivement consacré.

• **Préjudice lié à un gain manqué** : cela peut recouvrir les situations les plus diverses. À titre d'exemple, la jurisprudence a pu indemniser une société pour la perte de marge commerciale en raison de dysfonctionnements d'un logiciel de gestion de magasins, retenant, pour fixer le montant de l'indemnisation, le chiffre d'affaires généré par d'autres magasins du réseau et la portion d'activité reposant sur le logiciel en cause (CA Montpellier 26/05/2021, n°18/05776 – 50 000 €).

En pratique, il est nécessaire d'établir le lien de causalité entre les manquements du prestataire et la baisse des résultats de l'entreprise. À défaut, ce poste de réclamation ne pourra être indemnisé (CA Grenoble, 30/06/2022, n°21-00671).

• **Préjudice lié à une perte de chance** : la défaillance du prestataire a annihilé tout ou partie des chances du client à voir se réaliser un événement. Exemples récents : CA Rennes, 23/03/2021, n°19/00243 impossibilité d'exploiter une application pendant la période estivale dans le cadre d'une activité saisonnière ayant entraîné la perte de chance de lever des fonds pour la développer – 5 000 € – ou encore CA Dijon, 09/09/2021, n°19-01284 la ré-

clamation de gain manqué formée par un prestataire sur la base d'un plan d'affaires qui n'avait pas été communiqué à son co-contractant a été requalifiée en perte de chance, fixée arbitrairement à 50 % du gain manqué réclamé, soit 229 000 € – soulignant la nécessité de porter à la connaissance de son co-contractant les retours sur investissements attendus d'un projet pour espérer en obtenir l'indemnisation. La perte de chance peut tout aussi bien être le fait d'une économie manquée ou encore du non aboutissement d'un projet informatique pouvant priver la société utilisatrice du progiciel de gains de productivité (CA Paris, 09/09/2022, n°20-03880).

• **Préjudice moral/d'image** : ce qui est réparé ici est le fait que l'image du client soit affectée par les fautes du prestataire. En ce sens notamment : CA Paris, 26/02/2021, n°18/09828 le crédit du client expert-comptable auprès de ses clients avait été affecté par les inexécutions de son prestataire, ayant notamment débouché sur des retards déclaratifs – 5 000 € – ou encore CA Paris 09/09/2022, n°20-03880 le préjudice d'image peut résulter d'une perte de crédit de la direction, de la perte de confiance des salariés ou encore des actionnaires et investisseurs. Il faut néanmoins apporter la preuve tangible de la dégradation d'image invoquée, preuve qui peut être complexe à apporter.

LA LIMITATION DU PRÉJUDICE RÉPARABLE

Nombre de contrats entre professionnels contiennent une clause dont l'objet est de prévoir en amont qu'en cas de mauvaise exécution du contrat, l'indemnité qui pourra être sollicitée en réparation du préjudice subi sera plafonnée.

S'il peut cependant être démontré que le plafond est dérisoire, la clause en question pourra être considérée comme non écrite.

En matière de prestations informatiques, la Cour d'appel de Versailles a récemment reconnu valide la clause limitant la responsabilité du prestataire au montant du contrat conclu pour la conception et le développement d'un progiciel (16/12/2021, n°20/00467). A cependant été considérée non écrite la clause limitant la responsabilité au prix de la licence d'utilisation du logiciel (à savoir 2 700 €) car contredisant la portée de l'obligation essentielle de l'éditeur de fournir une solution en état de fonctionner et d'offrir un correctif ou un contournement des erreurs (CA Montpellier, 26/05/2021, n°18/05776).

En cas de conflit avec votre prestataire en lien avec la prestation informatique fournie, il faut donc vérifier ce que prévoit le contrat (éventuelle clause limitant la responsabilité) et s'interroger, de la manière la plus complète possible, sur le préjudice subi du fait des défaillances.

RESTAURANT VILLA MÉTIS, CUISINE BISTRONOMIQUE ET HÔTEL 4 ÉTOILES

« Se faire plaisir et faire plaisir avec **du beau et du bon** », c'est la philosophie de **Jean-Christophe Awogadro**, chef du restaurant **Villa Métis** qui a ouvert ses portes il y a tout juste un an aux Herbiers, à moins de 15 minutes du Puy du Fou. Sa cuisine, il la définit comme « abordable, avec une **touche qui twist** pour apporter de l'originalité ». Isérois d'origine, le chef aime notamment travailler le poisson (en provenance de la façade atlantique et des côtes bretonnes) et les légumes anciens : la chicorée, le topinambour ou encore l'hélianthi, un légume racine que ses producteurs locaux lui ont fait découvrir. Une cuisine inspirée aussi de ses **voyages** : Jean-Christophe Awogadro a travaillé à bord de l'un des navires de croisière de la compagnie du Ponant, vécu en Indonésie avant de revenir en France, d'abord en Provence puis en Vendée, d'où est originaire sa compagne **Justine Barbarit**.

Le couple a fait revivre une sublime maison bourgeoise du XIX^e siècle classée Bâtiment de France, et son jardin de 3000 m² dominé par de majestueux cèdres et pins devenus "arbres remarquables". Un lieu « **décalé et décontracté** » à l'intérieur raffiné où cohabitent teintes nature et couleurs vives. Impossible de manquer la fresque XXL de l'artiste choletais **Bigdav** représentant une femme métisse à la chevelure multicolore, clin d'œil au nom du restaurant qui fait à l'origine référence à Métis, la déesse grecque du commerce.

La carte du restaurant, qui change tous les deux mois, propose des vins sélectionnés par une caviste nantaise (La cave de Lucia). D'une capacité de 38 couverts, l'établissement dispose également d'une salle de 40 m² dédiée aux réunions d'affaires, et offre un cadre idéal pour l'organisation de cocktails d'entreprises. Villa Métis, c'est également un hôtel 4 étoiles de dix chambres dont les tarifs varient de 95 € à 270 €.

Jean-Christophe Awogadro et Justine Barbarit emploient jusqu'à onze salariés en haute saison. Le chef est accompagné en cuisine de Marceau Ferchaud, commis et Catherine Konate, pâtissière formée à l'École Ducasse, qui vient de rejoindre l'équipe.

Restaurant Villa Métis, 47 rue de Saumur, Les Herbiers.

Ouvert les mercredi, jeudi et vendredi, midi et soir, samedi soir et dimanche midi. Menu du midi (plat du jour et café gourmand) : 20 €.

Menu du soir (entrée, plat et dessert) : 34 €.

Réservations : 02 51 91 02 56

Villa-metis.fr



© Violaine Bréatin

EXPOSITION

SIGNATURES, L'ART DE S'IDENTIFIER

Chartes médiévales, actes passés devant notaire, plans d'architectes du XX^e siècle... Si la signature s'appose partout, pour **valider, identifier ou authentifier**, elle n'en a pas moins subi des **évolutions** au cours des siècles. Du Moyen Âge et ses **seings de notaires** et autres **signatures parlantes**, dessins personnifiant leurs auteurs, à la Renaissance, qui voit apparaître de nouvelles formes de signatures de plus en plus représentatives, à travers par exemple les poinçons des graveurs et orfèvres, jusqu'aux **marques de fabrique** et **logos** et même, au XXI^e siècle, les **signatures biométriques et électroniques** : les Archives départementales reviennent sur l'évolution de la signature et sur ce qu'elle raconte de la place de l'individu dans la société. Pour élargir l'horizon, plusieurs partenariats ont été noués par les Archives départementales, avec notamment le **Musée des explorations du monde**, à Cannes, qui permettra de découvrir des sceaux mésopotamiens, **Éric Guérin**, chef étoilé de la Mare aux oiseaux, dans le Marais de Brière, qui évoquera la signature en cuisine ou bien **The Blind**, street artiste nantais et son concept signature de "graffiti pour aveugle".

Jusqu'au 14 avril aux Archives départementales, 6 rue de Bouillé, Nantes. Entrée gratuite : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 17h, mardi de 13h30 à 18h, dimanche de 14h30 à 18h.

Visite commentée tous les mercredis et dimanches à 15h.

Renseignements et réservations : archives.culturel@loire-atlantique.fr ou 02 51 72 93 20. Plus d'informations sur Archives.loire-atlantique.fr



© Paul Pascal - Département de Loire-Atlantique

MUSIQUE

EMMA PETERS, JEUNE ARTISTE PROMETTEUSE

La chanteuse originaire de Picardie s'est fait connaître via sa chaîne **Youtube** et ses **multiples reprises**. Après avoir sorti en 2021 un EP (mini-album) réunissant quelques chansons revisitées ainsi que des compositions personnelles, **Emma Peters** est passée à la vitesse supérieure en mars dernier en dévoilant son tout premier véritable opus. Intitulé "**Dimanche**", il rassemble **14 titres** dont les tubes "**Fous**" et "**Le temps passe**". Et le temps passe très vite à l'écoute de ces morceaux aux sonorités tour à tour soul, hip-hop ou bossa nova, aux textes intimistes, délicatement scandés d'une **voix chaude et légèrement cassée**. La jeune femme se confie sans détour sur sa vie, **ses amours**, ses expériences. Ses influences très éclectiques vont de Michel Berger à Lomपाल, en passant par Hélène Ségara et **Matthieu Chedid**. Ce dernier a d'ailleurs invité la jeune artiste à le rejoindre sur scène aux Folies Bergères au printemps dernier, puis lors du festival Paris Paradis au mois de septembre. Avant d'avoir son propre spectacle, Emma Peters a fait ses armes en assurant la première partie de Clara Luciani, Camélia Jordana, ou encore de Ben Mazué, qui lui a écrit le titre "Allez Salut", figurant sur l'album "Dimanche".

Jeudi 8 décembre, Quai M, La Roche-sur-Yon.

Tarifs : de 14 € à 20 €.

Renseignements et réservations : Quai-m.fr



© Violaine Brethin

Prix Loire-Atlantique développement
Little Atlantic Brewery (LAB) à Nantes
Réhabilitation et extension
d'une ancienne huilerie.



© David Gallard photographie

ARCHITECTURE

PRIX APERÇUS 2021 : UNE EXPOSITION DES RÉALISATIONS À L'ENSA

Habitat individuel, intermédiaire, collectif, équipements, aménagement urbain, valorisation du **grand paysage**, **construction neuve** ou **réhabilitation**... De Nantes à Saint-Nazaire et de Nort-sur-Erdre à Clisson, plongée dans **la fabrique et l'évolution du cadre de vie** des habitants de Loire-Atlantique à travers les **32 réalisations** architecturales, urbaines et paysagères, sélectionnées dans le cadre du **Prix Aperçus 2021**¹. Les réalisations concernent sept thématiques : Vivre le paysage, Après le bitume, Rassembler, Donner loisir, Grande échelle, Aménité et Une maison quelque part. L'occasion d'explorer les **enjeux actuels** en matière **d'aménagement** et de **construction**.

Exposition disponible du 8 au 28 novembre. Hall 01 de l'Ensa, Nantes. Entrée libre.

1. Prix départemental d'architecture, d'aménagement urbain et paysager organisé par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Loire-Atlantique

ENVIES Tables
Culture

Par Alexandrine **DOUET**
& Gildas **PASQUET**

FORMALITÉS D'ENTREPRISE

À compter du 1^{er} janvier 2023 la loi Pacte prévoit que toutes les formalités d'immatriculation, modification ou radiation au registre du commerce et des sociétés devront exclusivement être effectuées en ligne sur un site internet « **guichet unique** », l'institut national de la propriété industrielle (INPI) sera désormais l'interlocuteur unique des déclarants. Aussi, il ne sera plus possible de déposer vos formalités dans un Centre de Formalités des Entreprises ou directement au greffe, ni par voie papier ni par voie dématérialisée sur le site Infogreffe.

Les éventuelles demandes de pièces ou renseignements complémentaires, se feront exclusivement via le site du guichet unique : <https://formalites.entreprises.gouv.fr/>

Ainsi, pour toute question ou demande d'assistance relative à ce guichet unique, il faut contacter l'INPI par téléphone 01 56 65 89 98 ou à l'aide d'un formulaire en ligne : www.inpi.fr/contactez-nous

Concernant le dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés des comptes annuels, seuls les dépôts par voie papier/postale pourront être traités directement par les services du greffe du tribunal de commerce.



LE MÉDIA DES AFFAIRES
LOIRE-ATLANTIQUE
& VENDÉE

ABONNEZ-VOUS !

Je m'abonne à l'Informateur Judiciaire (44 + 85)

Parution hebdomadaire
couplage magazine + version numérique + newsletter

6 mois • 26 numéros : **35 € ttc**

1 an • 52 numéros : **55 € ttc**

2 ans • 104 numéros : **99 € ttc**



Paiement sécurisé

Mes coordonnées

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

E-mail _____

Nombre d'abonnés souhaité _____

INFORMATEURJUDICIAIRE.FR

— LES ANNONCES LÉGALES EN LOIRE-ATLANTIQUE —

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales « INFORMATEUR JUDICIAIRE » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département de Loire-Atlantique pour l'année 2022 par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2021 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code de commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 19 novembre 2021, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2022 en Loire-Atlantique et en Vendée. À compter du 1^{er} janvier 2022, selon L'Arrêté du 19 novembre 2021, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives.

À compter du 23 mai 2022, et selon l'arrêté N° 700/2021/DCL préfectoral du 10 décembre 2021, IJ, l'informateur judiciaire est habilité à recevoir les annonces légales dans le département de la Vendée sur les supports papier et presse en ligne : Informateurjudiciaire.fr. Mail : annonces-legales@informateurjudiciaire.fr.

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

NANTES - SAINT NAZAIRE

COMMISSAIRES PRISEURS

Commissaires-priseurs judiciaires associés - APE 6910Z
Nantes - Rennes
Tél. 02 40 49 97 97 - www.oep.fr - info@oep.fr
OUEST ENCHÈRES PUBLIQUES SELARL JPK (successeur Antonietti)
SARL OEP agrément 2002-220

Lundi 14 novembre 2022

DRUGSTORE (Étude NANTES)
Exposition : 9 h 30 / Vente : 10 h

RESTAURANT (44000 NANTES)
Exposition : 14 h 30 / Vente : 15 h
Enlèvement le jour même et le 18/11 de 9 h 30 à 12 h 30

Mardi 15 novembre 2022

VÉHICULES - OUTILLAGE (Étude NANTES)
Exposition : 9 h et la veille sur rdv (uniquement les véhicules)
/ Vente : 10 h

Samedi 19 novembre 2022

COUTURE 21 (Étude NANTES)
Exposition : de 10 h à 12 h et la veille de 17 h à 20 h
/ Vente : 14 h

 Adresses des ventes sur www.oep.fr
Frais judiciaires 11,9 % HT
Frais volontaires 13 % à 20,83 % HT

WWW.INFORMATEURJUDICIAIRE.FR


Lamacompta
Le site d'emploi 100% dédié
aux cabinets d'expertise comptable

**Attirez
Recrutez
Fidéliez**

Sur votre abonnement
1 MOIS OFFERT
avec le code **IJ21** sur
Lamacompta.co

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascal MOREAU, notaire associé à COUERON, 1 rue de la Salle, le 2 novembre 2022, il a été constitué la société :

Dénomination : SCI SEFI
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1000 €

Siège social : 7 impasse Clos de la Sinière 44220 COUERON

Objet social : acquisition, et notamment d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation situé à PONTCHATEAU (44160), 8 rue Sainte Catherine, cadastré section AH, numéros 274 et 401, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la démolition, la construction, l'agrandissement, l'aménagement, l'administration, la location, la mise à disposition à titre gratuit ou autrement, et la vente (à titre non habituel) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Cogérance : M. Fikret BINGOL et Mme Sema TEKIN, son épouse, demeurant ensemble à COUERON (44220) 7 impasse Clos de la Sinière

Clause d'agrément : agrément prévu pour toutes transmissions, y compris décès

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES

22IJ12300

SARECO NANTES

Cabinet d'Expertise comptable
2 allée des Vieux Tilleuls
44301 Nantes cedex 3

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARQUEFOU du 18/10/2022 il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée WILD EDITION, siège : 11 rue du Marquis de Maubreuil, 44470 CARQUEFOU. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 100 euros. Objet : Réalisations graphiques et édition d'œuvres. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Xavier THEBAULT de nationalité française, demeurant 11 rue du Marquis de Maubreuil 44470 CARQUEFOU. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES. POUR AVIS. Le Président.

22IJ12275

AVIS DE CONSTITUTION

Création de l'eurl : TOP OUVERTURES
Siège : 19 RUE DE LA GREE 44590 DERVAL. Capital : 1000 €. Objet : L'achat, la vente, en gros ou au détail, de tous produits du bâtiment, Menuiseries et fermetures en particulier Gérant : FREDERIC EON, 19 RUE DE LA GREE 44590 DERVAL. Durée : 99 ans au rcs de NANTES.
22IJ11994

COLLECTIF ENERGIE GRAND OUEST

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
SIEGE : 2 rue André TARDIEU - Bâtiment SKYHOME - 44000 NANTES
RCS de Nantes

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 novembre 2022, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : COLLECTIF ENERGIE GRAND OUEST

FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1.000 €

SIEGE : 2 rue André TARDIEU - Bâtiment SKYHOME - 44000 NANTES

OBJET : Le courtage en énergie et plus précisément l'organisation d'achats groupés d'énergie pour les particuliers et les entreprises, tout conseil et suivi énergétique, la vente de tous produits en lien direct ou indirect avec l'énergie.

PRESIDENT : La société COLLECTIF ENERGIE HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 773.500 €, dont le siège social est 16 rue Marceau, 44000 NANTES, immatriculée sous le numéro 893 269 670 au RCS de NANTES, représentée par son président Monsieur Stéphane SOIRIN

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à une voix. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales.

AGREMENT : Les cessions ou transmissions d'actions sont libres en cas d'associé unique. En cas de pluralité d'associés, d'une part, les cessions d'actions effectuées entre associés sont libres et d'autre part, toutes les autres cessions en dehors des opérations de Reclassement sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés adoptées à la majorité simple (la moitié plus une voix).

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nantes

Pour avis,

22IJ12304

In Extenso

Experts-Comptables

NANTES ERDRE6 Rue Edouard Nignon
44372 NANTES**SYLABE BUREAU D'ETUDES**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 Avenue des Châtaigniers
44260 MALVILLE**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MALVILLE du 09/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SYLABE BUREAU D'ETUDES

Siège social : 12 Avenue des Châtaigniers, 44260 MALVILLE
Objet social : L'activité de maître d'œuvre et de bureau d'études tous corps d'état, ingénierie, expertise se rattachant au bâtiment, marchand de biens, promoteur, lotisseur, toute activité de contractant général, apporteur d'affaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 10 000 euros
Gérance : M. Jérémy BALDELLI, demeurant 12 Avenue des Châtaigniers, 44260 MALVILLE

Immatriculation de la Société au RCS de SAINT-NAZAIRE. Pour avis, la Gérance

L221J03422

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à TRIGNAC en date du 27 OCTOBRE 2022, il a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : ART SEL-
LERIE TAPISSERIE.

SIEGE SOCIAL : 27, route de Bert
44570 TRIGNAC.

OBJET SOCIAL : Toutes activités sédentaires et ambulantes de nettoyage, rénovation, recoloration de tous mobiliers et articles de textiles et cuirs ; toutes activités de sellerie-garnissage, tapisserie, confection, montage et entretien d'aménagements intérieurs de véhicules (autos, motos, bateaux, ...), ainsi que l'activité d'ameublement ; la vente de tous produits, matériels et accessoires liés aux activités visées précédemment.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000,00 euros.

MODALITES D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES D'ASSOCIES ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Les associés, le commissaire aux comptes titulaire et le Président, s'il n'est pas l'auteur de la convocation, sont convoqués en assemblée par tous moyens écrits 15 jours calendaires au moins avant la date de la réunion. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix, de sorte que le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

AGREMENT : La cession d'actions est libre tant que la société demeure unipersonnelle. Si la société perd son caractère unipersonnel, toute cession d'actions sera soumise à la procédure d'agrément prévue à l'article 12 « Agrément » des statuts. L'agrément est donné par la collectivité des associés.

PRESIDENTE : Madame Carine GERARD, née à Saint-Nazaire (44), le 11 février 1986, demeurant à Trignac (44570) 27, route de Bert, de nationalité française, associé unique.

IMMATRICULATION : au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Nazaire.

Pour avis

La Présidente, Carine GERARD

L221J03430

In Extenso

Experts-Comptables

GUÉRANDE9 Rue de la Croix Moriau
44350 GUÉRANDE**VM HOLDING**Société à responsabilité limitée au capital de 330 000 euros
Siège social : 6 rue Alphonse Daudet
44350 GUÉRANDE**CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 8 novembre 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : VM HOLDING
Siège social : 6 rue Alphonse Daudet
44350 GUÉRANDE

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'activité de holding, la prise de participation au capital de toute société créée ou à créer et la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et titres avec notamment vocation de promouvoir et d'aider à la réalisation de leurs objectifs économiques par toutes prestations de services spécifiques ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles ;

- l'animation du groupe formé par la Société et ses filiales,

- la réalisation de prestations administratives, techniques ou intellectuelles ;

- la propriété, l'administration et l'exploitation par bail location ou autrement d'immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- la prise de participation au capital de toute société créée ou à créer et la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et titres de sociétés ayant pour objet la propriété immobilière ;

- la conclusion de tous types de contrats et placements en vue de gérer la trésorerie de la société et notamment la souscription de bons de capitalisation ;

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 330 000 euros
Gérance : Monsieur Mickaël VITTU, demeurant à LA BAULE-ESCOUBLAC (44500), 2 route de Saint-Servais.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis

L221J03435

**ASI IMPACT**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZAC Ar Mor
4 impasse Joséphine Baker
44800 ST HERBLAIN**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 09 novembre 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : **ASI IMPACT.**

Siège : ZAC Ar Mor - 4 impasse Joséphine Baker - 44800 ST HERBLAIN.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros.

Objet : Acquisition et la gestion de titres ; Prestation de tous services à ses filiales ; Mise en oeuvre de la politique générale du Groupe et animation des filiales ; Exercice de tous mandats sociaux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : La société ASI EVOLUTION, société par actions simplifiée au capital de 900 000 euros, dont le siège est ZAC Ar Mor - 4 impasse Joséphine Baker - 44800 Saint-Herblain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 884 635 582, représentée par ses représentants légaux.

Commissaire aux Comptes titulaire : La société DELOITTE & ASSOCIES - 1 rue Benjamin Franklin - CS 20039 - 44801 SAINT HERBLAIN Cedex.

Co-Commissaire aux Comptes titulaire : La société GROUPE Y NANTES ATLANTIQUE - 3 chemin Pressoir Chêneau - 44100 Nantes.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Pour avis, le président

L221J03444

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NANTES

Pour avis, le Notaire

L221J03445

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/11/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société civile

DENOMINATION : **AOUR**

CAPITAL SOCIAL : 2.850.001 €

SIEGE : 29, rue Russeil à Nantes (44000)

OBJET : la gestion de titres de sociétés ; la gestion patrimoniale de titres financiers, droits et valeurs mobilières ; la réalisation d'opérations de financement à l'égard des sociétés dans lesquelles la Société détient des participations
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 euro

APPORTS EN NATURE : 500 actions de la société LEGENDRE GENIE CIVIL évaluées à 2.850.000 €.

GERANCE : Olivier ROUALEC, demeurant 29, rue Russeil à Nantes (44000) ;

AGREMENT : les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION au RCS de Nantes.

Pour avis

L221J03452

MODIFICATIONS**SOCIETE CIVILE DE MOYENS KINES CHAPELLE HEULIN**Société Civile de Moyens
Au capital de 120 euros
Siège social : 5, rue des Ricorneaux
44330 La Chapelle Heulin
RCS NANTES 534 607 494**NOMINATION DE CO-GÉRANT**

Aux termes d'une assemblée générale du 1er novembre 2022, a été nommée en qualité de co-gérante, Madame Julie PLANGNARD, demeurant à Haute-Goulaine (44115), 20, rue Saint Martin. Mention sera faite au RCS de Nantes. Pour avis

221J12316

**AF INVESTISSEMENT**Société civile
au capital de 3 000 euros
Siège Social : Zac des Relandières
44850 LE CELLIER
531 086 064 RCS NANTES**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes du PV de l'AGE du 01/10/2022, il résulte que le siège social a été transféré à compter de cette date à COUFFÉ (44521), 280 Le Bas Vieux Couffé 44521 COUFFÉ.

L'article quatrième des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NANTES

Pour avis,

221J12319

In Extenso

Experts-Comptables

SAINT-HERBLAIN
1, rue Benjamin Franklin
44 800 Saint-Herblain

TEGO

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 500 euros
Siège social : 10 rue Adolphe Bouchaud
44800 SAINT-HERBLAIN
892 704 933 RCS NANTES

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 1er novembre 2022, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 10 rue Adolphe Bouchaud, 44800 SAINT-HERBLAIN au Parc Artisans - Bureau 41- 14 rue de la Girtonnière 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE à compter du 1er novembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- d'augmenter le capital social de 12 000 euros pour porter le capital social de 4 500 euros à 16 500 euros au moyen de la création au pair de 1 200 parts nouvelles de 10 euros chacune.

Pour avis
La Gérance

22IJ12302

NMCG IMMO

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social :
19 bis boulevard de Launay
44000 Nantes
843 934 175 au RCS de Nantes

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 17 octobre 2022, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter de cette date.

Ancienne dénomination : NMCG IMMO
Nouvelle dénomination : IMMO HAROLD

L'article 3 « DENOMINATION SOCIALE » des Statuts de la Société a été modifié en conséquence.

Mention sera fait au RCS de Nantes.

Pour avis

22IJ12299

NMCG AVOCATS ASSOCIES OUEST

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 34.090 Euros
Siège social : 7 Chemin du Pressoir
Chênaie 44100 Nantes
750 901 092 RCS Nantes

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 17 octobre 2022, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société à compter de cette date.

Ancienne dénomination : NMCG AVOCATS ASSOCIES OUEST

Nouvelle dénomination : HAROLD AVOCATS I

L'article 3 « DENOMINATION SOCIALE » des Statuts de la Société a été modifié en conséquence.

Mention sera fait au RCS de Nantes

Pour avis,
22IJ12296

CAPEB SOLUTIONS
Service Droit des Sociétés
4 rue de l'Aéronautique
44340 Bouguenais

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

COUVERTURE LIGERIENNE SARL au capital de 5 000 euros Siège social : 5 RUE DU PRESSOIR 44860 SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU 888 109 089 RCS NANTES. Aux termes d'une délibération en date du 20/10/2022, l'AGE des associés de la SARL COUVERTURE LIGERIENNE a décidé de transférer le siège social du 5 RUE DU PRESSOIR - 44860 SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU au 2 rue des Clairières - 44840 LES SORINIERES à compter du 20/10/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance
22IJ12278

BOGASTAR

Société par actions simplifiée
au capital de 59 800 euros
Siège social : 39 rue de la Chézine
44100 NANTES
434 533 774 RCS NANTES

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2022, il résulte que : - Madame Marie-Dominique ROUCHAUD, demeurant 39 rue de la Chézine, 44100 NANTES a été nommée Directrice Générale de la société. - Monsieur Guillaume ROUCHAUD, demeurant 18 rue Taine - 75012 PARIS et Madame Anastasia ROUCHAUD, demeurant 9 rue Lamoricière - 44100 NANTES, ont été nommés Directeurs Généraux Délégués. POUR AVIS Le Président
22IJ12295



SCP Catherine GUIHARD et
Jérémy DICECCA
41 rue de Verdun
44 410 HERBIGNAC

SOCIÉTÉ MELVINANDCLYDE

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 74 rue du Mès
44420 MESQUER
RCS SAINT-NAZAIRE 502 017 460

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2022 a décidé de transférer le siège social de la société à compter du 1er octobre 2022 à MESQUER (44420) 150 rue du Mès. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
22IJ12272

SARL JRE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 5 rue du général Audibert
44190 GORGES
893 017 335 RCS Nantes

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 24 octobre 2022, il a été décidé la révocation de Monsieur Dimitri ROBIN de ses fonctions de gérant à compter du même jour et décidé de ne pas le remplacer. Seulement Monsieur Yohann PAYRAUDEAU reste gérant.

L'article 17 « GERANCE » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera fait au RCS de Nantes

Pour avis,

22IJ12306



SCP CADORET-TOUSSAINT DENIS &
ASSOCIES - Société d'avocats inter-
Barreaux Nantes-Saint-Nazaire
Tél 02 40 53 33 50 - Fax 02 40 70 42 73
contact@ctd-avocats.com

RAINBOW COME AND SEE

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 54 avenue du Général de Gaulle - 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC
878 974 450 - RCS SAINT-NAZAIRE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Suivant procès-verbal de décisions de l'associée unique en date du 3 novembre 2022, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant Madame Marion BOMMÉNEL, demeurant LA ROCHELLE (17000), 17 rue Maurice Ravel.

Les statuts sont modifiés en conséquence en tant que de besoin.

Mention faite au RCS de ST-NAZAIRE.

Pour avis
22IJ12311



SOCIÉTÉ CONNECTOO

Société par actions simplifiée à associée unique au capital social de 10 000 €
Siège social : Leveno - Route de l'Etang de Sandun
44350 GUERANDE
RCS SAINT-NAZAIRE : 811 662 949

NON RENOUELEMENT DES MANDATS CAC

L'associée unique a décidé, le 31 décembre 2021, de ne pas renouveler les mandats du commissaires aux comptes titulaire, la société IN EXTENSO AUDIT, dont le siège social est sis à VILLEURBANNE (69100), 81 boulevard Bataille de Stalingrad, et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Damien JUSSIAUME demeurant à ANCENIS CEDEX (44154), BP 540, boulevard du Docteur Moutel, en vertu des dispositions légales de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 et de son décret d'application n° 2019-514 du 24 mai 2019, et de ne pas pourvoir à leur remplacement.
22IJ12320



AUDIT CONSEIL EXPERTISE
3, impasse des Tourmalines
44 300 Nantes

BF NANTES

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 euros
Siège social : 1 rue Françoise Giroud
44200 NANTES
894 119 403 RCS NANTES

AVIS DE DÉMISSION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Ryad LANDJERIT de ses fonctions de gérant à compter du 01/01/2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement
22IJ12312



SCP Catherine GUIHARD et
Jérémy DICECCA
41 rue de Verdun
44 410 HERBIGNAC

SOCIÉTÉ SCI ATP

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue du Château
44740 BATZ SUR MER
RCS SAINT-NAZAIRE 788 860 542

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2022 a décidé de transférer le siège social de la société à compter du même jour à BATZ SUR MER (44740) 2 route de Kerlan. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
22IJ12324

LE MIGNOTON

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 67 500 €
Siège social : 20 rue Phileas Fogg
44300 NANTES
RCS NANTES 497 887 380

AVIS TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 24 octobre 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 67 500 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Antoine MIGNOT.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la Société : Monsieur Antoine MIGNOT, demeurant 20 rue Phileas Fogg 44300 NANTES.

Pour avis, la gérance

L22IJ02854

Epona by HEURUS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros. Siège social : 1 impasse Claude Nougaro - CS 10333 - 44803 SAINT HERBLAIN Cedex 848 950 465 RCS NANTES.

MODIFICATION

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 27/10/2022 et du 07/11/2022, il a décidé de procéder à une augmentation du capital de 9.960 euros pour le porter de 10.000 euros à 19.960 euros par la création et l'émission de 996 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entraînant les mentions suivantes :

- Ancien capital social : 10.000 euros.
- Nouveau capital social : 19.960 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Nantes. L22IJ03428



« ARROW CONSEIL & FORMATION »

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 €
Ancien siège social : 6, place Don Bosco 44300 NANTES
Nouveau siège social : 2 rue du Château de l'Eraudière
Bâtiment Montana B, CS 80612
44306 NANTES CEDEX 3
R.C.S. NANTES 848 670 857

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL - CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 9 novembre 2022, le siège social a été transféré de NANTES (44300), 6, place Don Bosco à NANTES (44306), 2 rue du Château de l'Eraudière - Bâtiment Montana B, CS 80612, à compter de cette même date. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Par décisions en date du 9 novembre 2022, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Alexandre ROCCA de ses fonctions de Président de la société à effet de cette même date, et a décidé de nommer en qualité de Présidente, en remplacement de Monsieur Alexandre ROCCA, à compter de cette même date et pour une durée illimitée, la société « OUTSCHEMING », Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le siège social est à NANTES (44000) - 141 rue des Hauts Pavés, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 892 316 605, représentée par son gérant, Monsieur Vincent PREVOT. L'associée unique a également pris acte de la démission de la société « OUTSCHEMING » de ses fonctions de Directeur Général et de Madame Morgane ROCCA de ses fonctions de Directeur Général Délégué à effet du 9 novembre 2022 et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Mention sera faire au RCS de NANTES.

Pour avis. La Gérance L22IJ03446

IM PARTENAIRES

Société par actions simplifiée au capital de 920.100 euros
Siège social : 11 rue Lanoue Bras de Fer 44200 NANTES transféré 40 rue la Tour d'Auvergne 44200 NANTES
832 860 944 RCS NANTES

L'Assemblée Générale du 23 juin 2022 a décidé de transférer le siège social du 11 rue Lanoue Bras de Fer - 44200 NANTES au 40 rue la Tour d'Auvergne -

44200 NANTES et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, la Présidente L22IJ03447

AVIS

En date du 2 janvier 2022, l'Associé unique de la société **DECRE PATRIMOINE**, SAS au capital de 1 500 €, siège social 11 rue des Cormiers 44119 Treillières, 800 074 742 RCS Nantes, a nommé comme directeur générale la société **DECRE INVEST**, SARL au capital de 2 000 €, siège social 4 chemin Joseph Pierre 44300 Nantes, 878 757 616 RCS de Nantes, représentée par M. Stéphane SARRAZIN.

Pour avis, la présidence L22IJ03449

DISSOLUTIONS/ CLÔTURES

In Extenso

Experts-Comptables

PORNICHET
1, av. du Gulf Stream
44 380 Pornichet

F.GROLLIER

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 8 000 euros
Siège social et de liquidation : 1 le Cerny - 44320 SAINT PERE EN RETZ
487 911 471 RCS SAINT NAZAIRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 03 novembre 2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Florence GROLLIER, demeurant 1 le Cerny - 44320 SAINT PERE EN RETZ, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-NAZAIRE, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur
22IJ12277

In Extenso

Experts-Comptables

PORNICHET
1, av. du Gulf Stream
44 380 Pornichet

F.GROLLIER

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 8 000 euros
Siège social et de liquidation : 1 le Cerny - 44320 SAINT PERE EN RETZ
487 911 471 RCS SAINT NAZAIRE

Aux termes d'une décision en date du 3 novembre 2022, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Florence GROLLIER, demeurant 1 le Cerny - 44320 SAINT PERE EN RETZ, de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-NAZAIRE, en annexe au registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur
22IJ12280

ÉKALIS

ACCOMPAGNE, CONSEILLE & FACILITE

SODIMOIRE

SCI au capital de 30 000 Euros
11 rue Passe Ouary - 44240 SUCE-SUR-ERDRE
RCS NANTES : 534 592 522

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant décision collective des associés en date du 28/10/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/10/2022 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur Thierry BIGEARD, demeurant 11 rue Passe Ouary - 44240 SUCE-SUR-ERDRE, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 11 rue Passe Ouary - 44240 SUCE-SUR-ERDRE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NANTES

Mention sera faite au RCS : NANTES.
Pour avis,
22IJ12285

CREDIT FINANCE CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 rue René du Guiny 44260 PRINQUIAU
Siège de liquidation : 21 rue René du Guiny 44260 PRINQUIAU
824 678 486 RCS ST NAZAIRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 4 novembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Yoann JUSSEAUME, demeurant 21 rue René du Guiny 44260 PRINQUIAU, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 21 rue René du Guiny 44260 PRINQUIAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de ST NAZAIRE, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur
22IJ12288

AGENCE MEOW

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 2 000 €
Siège social : 144 rue Paul Bellamy CS 12417, 44024 NANTES
Siège de liquidation : 144 rue Paul Bellamy CS 12417, 44024 NANTES
841 156 615 RCS NANTES

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/08/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Inès PUISSET, demeurant 8 rue du Tivoli 44360 ST ETIENNE DE MONTLUC, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté

la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nantes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur L22IJ03172

C PRO OUEST HABITAT
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 rue des Pénitentes 44000 Nantes
892 446 055 RCS NANTES

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 31/03/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2022 et sa mise en liquidation.

L'associé unique, M. Christophe PRO-CHASSON demeurant 1 rue des Pénitentes 44000 Nantes exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 rue des Pénitentes 44000 NANTES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NANTES

Mention sera faite au RCS : NANTES.
Pour avis,
L22IJ03233

C PRO OUEST HABITAT
Société par actions simplifiée En liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 rue des Pénitentes 44000 Nantes
892 446 055 RCS NANTES

Par décision en date du 31.03.2022, l'associé unique, M. Christophe PRO-CHASSON demeurant 1 rue des Pénitentes - 44000 Nantes, en sa qualité de Liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation au 31.03.2022.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nantes.

Mention sera faite au RCS de NANTES
Pour avis,
L22IJ03234

LE BREAK

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 9, allée Duquesne 44 000 NANTES
539 144 204 RCS NANTES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 Octobre 2022 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 13 Octobre 2022 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, M. BRUNO TEBOL, demeurant 8, route de la QUILLA à la HAIE FOUASSIERE (44 690), Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur 8, route de la QUILLA à la HAIE FOUASSIERE (44 690), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NANTES.

Mention sera faite au RCS : NANTES.
Pour avis,
L22IJ03269

ABONNEZ-VOUS

et restez informé sur toute l'actualité économique

ENEDAL
Société par actions simplifiées
au capital de 149 600 euros
Siège social : LA VILLE DINAIS
44 630 PLESSE
479 893 950 RCS SAINT-NAZAIRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 septembre 2022 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2022 et sa mise en liquidation.

L'associé unique M. Philippe GOURRET demeurant 11, rue de BELLE-VUE à PLESSE (44 630) exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à la VILLE DINAIS à PLESSE (44 630), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SAINT-NAZAIRE
Mention sera faite au RCS de SAINT-NAZAIRE.
Pour avis,

L22IJ03277



TELE GRISEL VIDEO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,00 euros
Siège social : 2 Place Dumoustier
44000 NANTES (Loire-Atlantique)
RCS NANTES n° 420 302 135
Société en liquidation

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés, suivant délibération de l'AGE du 15/09/2022 ont :

- approuvés les comptes définitifs de la liquidation clos le 02/09/2022

- donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur M. GRISEL Eric

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

La liquidation sera notifiée au RCS de Nantes.

Le liquidateur M. GRISEL Eric
L22IJ03333

S.C.I. FRENAT

Société civile au capital de 1 500 €
Siège social : 51 rue Jean Bouin
44100 NANTES
RCS de NANTES n° 448 336 412

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire du 03/11/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 03/11/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateurs Mme LUCAS, NEE ALLEREAU MARTINE, demeurant 51 RUE JEAN BOUIN, 44100 NANTES et M. LUCAS JEAN-LOUIS, demeurant 51 RUE JEAN BOUIN, 44100 NANTES et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NANTES.

Pour avis, les liquidateurs
L22IJ03388

JULIE GALOPIN ARCHITECTE

S.A.R.L. à associé unique
au capital de 5.000 €
6 rue Baboneau, 44100 NANTES
751.054.081 R.C.S. NANTES

L'AGE du 31 octobre 2022 a décidé à compter de ce jour la dissolution anticipée

de la société et sa mise en liquidation. L'Assemblée a nommé comme liquidatrice Madame Julie GALOPIN, demeurant 11 venelle du Puisatier, 44119 TREILLIERES, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 rue Baboneau, 44100 NANTES.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES.

Pour avis, la Liquidatrice
L22IJ03395



OFFICE NOTARIAL DE L'ESTUAIRE
1, Mail du Front Populaire
CS 50307
44203 NANTES Cedex 2

S.C.I. CACHIGRAN

Société civile
au capital de 152,45 euros
Siège social : 5 rue des Roses
44700 ORVAULT
RCS NANTES 330 001 405

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 28 septembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 septembre 2022. Est nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean-Paul CANEVET demeurant 5 rue des Roses (44700) ORVAULT. Le siège de la liquidation est fixé au siège social Le dépôt sera effectué au RCS de NANTES.

Pour avis
L22IJ03411

ARNAUD LECOMTE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
4 Le Chemin Creux
44850 MOUZEIL
892 646 902 RCS NANTES

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Sandrine NIEL, demeurant 4 Le Chemin Creux 44850 MOUZEIL, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 4 Le Chemin Creux 44850 MOUZEIL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur
L22IJ03450

CONVOICATIONS

SCA HERBAUGES

Société Coopérative Agricole
du Pays d'Herbauges
40 La Vergnière
44650 CORCOUE SUR LOGNE
Agrément N° 44/296
RCS NANTES SIREN 788 352 516

CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Les sociétaires de la Coopérative sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le mercredi seize novembre deux mille vingt et deux à huit heures au siège

de la Coopérative. Si le quorum n'était pas atteint, ce qui est probable, une deuxième convocation est prévue le **mardi 29 novembre 2022 à 10 heures à la salle des Marais, allée des Chevreys à Saint Philbert de Grand Lieu.**

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports d'Activité de la Coopérative : Activités Végétale, Nutrition & Laitière
- Rapport financier de l'exercice 2021/2022
- Rapports du commissaire aux comptes
- Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale
- Approbation des comptes sociaux de la coopérative
- Approbation des conventions règlementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat - réserves obligatoires
- Affectation du résultat - intérêts aux parts
- Affectation du résultat - ristournes
- Affectation du résultat - réserves facultatives
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Changement des Commissaires aux comptes titulaire et suppléants
- Variation du capital social
- Enveloppe des indemnités administrateurs
- Enveloppe de formation des administrateurs
- Pouvoirs pour les formalités

Rapport d'orientation du président

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15eme jour précédant l'assemblée générale, des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, ainsi que des comptes annuels et des résolutions proposées.

Le Conseil d'administration
L22IJ03134

LOCATIONS GERANCES

AVIS DE LOCATION - GERANCE

Suivant un acte SSP du 01/09/2022, INTERNATIONAL TAXI, EURL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 51 rue des Dahlias, 44700 ORVAULT, immatriculé au RCS de NANTES sous le n°890 546 542 a confié en location-gérance à TAXI BART, SAS au capital de 100 euros, ayant son siège social 4 rue Auguste Lepère, 44100 NANTES, immatriculé au RCS de NANTES sous le n°919 336 370, son fonds de commerce de : Taxi (Nantes n°73). Sis et exploité au 51 rue des Dahlias, 44700 ORVAULT.

À compter du 01/10/2022 pour se terminer le 30/09/2023, renouvelable par tacite reconduction.

L22IJ03259

AVIS DE LOCATION - GERANCE

Suivant un acte SSP du 05/09/2022, M. PROUST Harold, demeurant 9 rue de Bretagne, 44540 SAINT SULPICE DES LANDES a confié en location-gérance à M. ALIAU Johann, demeurant 7 rue des Lilas, FREIGNE, 44540 VALLONS DE L'ERDRE, son fonds de commerce de : Bar. Sis et exploité au 2 place Charles de Gaulle, 44540 SAINT MARS LA JAILLE.

À compter du 05/09/2022 pour se terminer le 04/09/2023, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis
Harold Proust

L22IJ03356

FONDS DE COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Mathieu BOHUON, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral « SELARL BOHUON Mathieu et BOISVIEUX Charles-Edouard », titulaire d'un Office Notarial à GUERANDE (44350) 2, rue du Pavé de Beau-lieu, le 22 octobre 2022, enregistré à SPFE SAINT NAZAIRE, le 28 octobre 2022, dossier 2022 00097551 2022 N 1373, ont été cédés les éléments dépendant d'un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LE Q SALE**, dont le siège est à GUERANDE (44350) 3 rue du Pavé de Beau-lieu, identifiée au SIREN sous le numéro 848 536 744 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT NAZAIRE.

A : La Société dénommée **FAJACA**, dont le siège est à GUERANDE (44350) 3, rue du Pavé de Beau-lieu, identifiée au SIREN sous le numéro 488976689 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT NAZAIRE.

Désignation des éléments cédés du fonds de **RESTAURANT PIZZERIA GRILL SALADERIE CREPERIE GLACES** sis à GUERANDE (44350) - 3, rue du Pavé de Beau-lieu, connu sous le nom commercial **le Q SALE**, portant sur les éléments suivants, l'enseigne, le nom commercial, le droit au bail, le matériel et la licence restaurant.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour 110.319 € et au matériel pour 19.681 €.

Lequel prix a été payé comptant à l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Mathieu BOHUON, Notaire à GUERANDE (44350) - 2, rue du Pavé de Beau-lieu, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire
L22IJ03214

POUR RESTEZ INFORMÉ SUR TOUTE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE ABONNEZ-VOUS!



Journal d'annonces légales,
habilité sur les départements
de la Loire-Atlantique et Vendée

TÉL. : 02 40 47 00 28

abonnement@informateurjudiciaire.fr



Étude de Me Erwan GASCHIGNARD
Notaire Associé à HÉRIC (44)

Rectificatif à l'annonce parue dans le Journal d'annonces légales : « INFORMATEUR JUDICIAIRE » le 14 octobre 2022.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 janvier 2015,

Madame Danielle Marie-Paule Louise AVENARD, en son vivant retraitée, demeurant à LE GAVRE (44130) 1 Impasse du Moulin.

Née à BLAIN (44130), le 4 décembre 1944.

Veuve de Monsieur Pierre Paul Marie COLLARD et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BAIN-DE-BRETAGNE (35470) (FRANCE), le 5 septembre 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Erwan GASCHIGNARD, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle « Erwan GASCHIGNARD » ayant son siège à HÉRIC (Loire-Atlantique), 22, rue de la République, le 7 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Erwan GASCHIGNARD, notaire à HÉRIC (44810) 22 rue de la République, référence CRPCEN : 44067, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT-NAZAIRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L22IJ03261

AUTRES ANNONCES

AVIS DE FUSION

Absorption de l'association HAJIR par l'association Habitat et Humanisme Loire Atlantique

HAJIR "Habitat Associatif Jeunes Inter Réseaux" dite "Absorbée", association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture de Loire Atlantique le 23/04/2014 et publiée au Journal Officiel du 03/05/2014, siren 833 522 659, code association W 442013696, dont le siège est 11 allée Baco 44000 Nantes avec pour objet la gestion d'une résidence sociale intergénérationnelle

Habitat et Humanisme Loire Atlantique dite « Absorbante », association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture de Loire Atlantique le 11/10/1993, siren 398291294, code association W442002538, dont le siège est 2 rue du Gois 44000 Nantes avec pour objet l'accession aux logements, insertion, accompagnement des personnes, développement des liens sociaux, mixité sociale.

Le conseil d'administration du 04/10/2022 de l'Absorbée et le conseil d'administration du 12/10/2022 de l'Absorbante ont approuvé le principe et le projet de traité de ladite fusion. Les assemblées générales sont toutes les deux prévues au 12/12/2022. L'association Absorbée sera dissoute sans liquidation à la date d'effet juridique de la fusion au 31/12/2022 à minuit.

Les actifs apportés par l'Absorbée comprendront l'ensemble des éléments d'actif figurant à son patrimoine sur la valeur nette comptable au 31/12/2022. Cet actif net est composé (au 31/08/2022) par immobilisations 8 421 €, créances 12459 €, trésorerie 578 586 €

Le passif net est composé de capitaux propres 509 519 €, des dettes à long terme de 57 011 € et de dettes à court terme de 32 936 €.

L'avis de fusion paraît dans un journal d'annonces légales de Loire Atlantique et fait courir un délai d'opposition de 30 jours.

L22IJ02599

AVIS DE FUSION

Absorption de l'association HAJIR par l'association Habitat et Humanisme Loire Atlantique

HAJIR "Habitat Associatif Jeunes Inter Réseaux" dite "Absorbée", association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture de Loire Atlantique le 23/04/2014 et publiée au Journal Officiel du 03/05/2014, siren 833 522 659, code association W 442013696, dont le siège est 11 allée Baco 44000 Nantes avec pour objet la gestion d'une résidence sociale intergénérationnelle

Habitat et Humanisme Loire Atlantique dite « Absorbante », association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée à la Préfecture de Loire Atlantique le 11/10/1993 et publiée au Journal Officiel du 27/10/1993, siren 398291294, code association W442002538, dont le siège est 2 rue du Gois 44000 Nantes avec pour objet l'accession aux logements, insertion, accompagnement des personnes, développement des liens sociaux, mixité sociale.

Le conseil d'administration du 04/10/2022 de l'Absorbée et le conseil d'administration du 12/10/2022 de l'Absorbante ont approuvé le principe et le projet de traité de ladite fusion. Les assemblées générales sont toutes les deux prévues au 12/12/2022. L'association Absorbée sera dissoute sans liquidation à la date d'effet juridique de la fusion au 31/12/2022 à minuit.

Les actifs apportés par l'Absorbée comprendront l'ensemble des éléments d'actif figurant à son patrimoine sur la valeur nette comptable au 31/12/2022. Cet actif net est composé (au 31/08/2022) par immobilisations 8 421 €, créances 12459 €, trésorerie 578 586 €

Le passif net est composé de capitaux propres 509 519 €, des dettes à long terme de 57 011 € et de dettes à court terme de 32 936 €.

L'avis de fusion paraît dans un journal d'annonces légales de Loire Atlantique et fait courir un délai d'opposition de 30 jours.

L22IJ03081

CDG NOTAIRES

CASSIGNEUL - DROGOU - GLAUD - REY - MICHAUD

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 décembre 2020,

Monsieur Christian Mario Marcel DOUET, en son vivant en incapacité, demeurant à NANTES (44000) 37 rue de la Ville en Pierre.

Né à NANTES (44000), le 7 août 1954. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts).

Décédé à NANTES (44000) (FRANCE), le 10 mars 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce

testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître François-Xavier DROGOU, Notaire membre de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée «CDG NOTAIRES» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (Loire-Atlantique), 52, Boulevard des Pas Enchantés, le 20 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de NANTES le 27 octobre 2022 (envoi en lettre recommandée en date du 25 octobre 2022).

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître DROGOU, notaire à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, susnommé, référence CRPCEN : 44118, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L22IJ03212



NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIÉS
20 avenue Jean de Neyman, BP 227
44505 LA BAULE Cedex

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 décembre 2007,

Monsieur Joseph Frédéric Marie LANCO, en son vivant Retraité, demeurant à GUERANDE (44350) résidence Les Ecrivains 42 avenue des Mimosas. Né à UZEL (22460), le 4 mars 1928.

Veuf de Madame Suzanne Lucienne Marie Thérèse Denise MAHE et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts).

Décédé à GUERANDE (44350) (FRANCE) le 17 mai 2022.

A consenti un legs universel au profit de :

1°) Monsieur Jean-Michel LANCO, son neveu, demeurant à SAINT HERBLAIN (44800) 49, rue Pierre Blard, né à LA BAULE-ESCOUBLAC (44500) le 11 juin 1951.

2°) Madame Dominique GUIBERT, sa nièce, demeurant à PLOUGOUMELLEN (56300) 8c, rue Joseph Le Brix, née à LA BAULE-ESCOUBLAC (44500) le 13 janvier 1955.

3°) Madame Maryvonne LANCO, sa nièce, demeurant à SAINT NAZAIRE (44600) 6, Place Jacques Tati, née à LA BAULE-ESCOUBLAC (44500) le 11 juin 1956.

4°) Madame Florence VERLACH-BARRE, sa nièce, demeurant à PLOUGOUMELLEN (56300) 1, route de Pont-Ti-

ret, née à SAINT-NAZAIRE (44600) le 4 décembre 1962.

5°) Monsieur Christophe LANCO, son neveu, demeurant à LA TURBALLE (44420) 10, chemin de Dornabas, né à SAINT-NAZAIRE (44600) le 4 décembre 1967.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Frédéric PHAN THANH, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Notaires Presqu'île Associés», société titulaire d'un Office Notarial », dont le siège est à LA BAULE ESCOUBLAC (Loire Atlantique), 20 Avenue Jean de Neyman, Résidence «Avant Scène», le 13 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Frédéric PHAN THANH, notaire à LA BAULE 20 avenue Jean de Neyman, référence CRPCEN : 44117, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT NAZAIRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

L22IJ03416

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 mai 2010

Madame Annick Marguerite Renée Valentine JEANNEAU, en son vivant retraitée, demeurant à NANTES (44000) 40 rue de Richebourg.

Née à NANTES (44000), le 20 février 1934.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à NANTES (44000) (FRANCE), le 3 mai 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julie VERDELHAN, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à NANTES, 15, rue Pitre Chevalier, le 28 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Julie VERDELHAN, notaire à NANTES, 15 rue Pitre Chevalier, référence CRPCEN : 44197, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. Il est précisé que la réception par le greffe date du 31 octobre 2022.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Me Julie VERDELHAN, notaire.

L22IJ03429

Attirez Recrutez Fidélisez

Sur votre abonnement
1 MOIS OFFERT
avec le **code IJ21** sur
Lamacompta.co

Le site d'emploi 100% dédié aux cabinets d'expertise comptable

LA VILLA PISCINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Zone Artisanale Les
Motettes
85750 ANGLÈS
878 880 087 RCS LA ROCHE SUR YON

Aux termes du procès-verbal d'une décision en date du 21 octobre 2022, l'associé unique a constaté la réalisation de la réduction de capital non motivée par des pertes pour un montant de 2 000 euros, par voie de rachat et annulation de 200 parts sociales, décidée aux termes d'une décision unanime des associés en date du 15 septembre 2022. Le capital est ainsi ramené de 5 000 euros à 3 000 euros. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq mille (5 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois mille euros (3 000 euros).
Pour avis
La Gérance

L22IJ03392



EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT | CONSEIL

PRONOA

Société civile au capital de 1 031 130 €
8 Allée des Abeilles, 91160
BALLAINVILLIERS
802 712 299 RCS EVRY

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant AGE en date du 04/11/2022, la société ayant pour gérant M Patrice GUYET demeurant 51 rue du Puits d'Enfer, Château d'Olonne, 85180 LES SABLES D'OLONNE, a décidé de transférer le siège social au 51 rue du Puits d'Enfer, Château d'Olonne, 85180 LES SABLES D'OLONNE à compter du 15/11/2022.

Modification au RCS de EVRY. Nouvelle immatriculation au RCS de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis.
22IJ12286

FONDS DE COMMERCE



Maître Damien DOMINGO
Notaire
65 rue du Docteur Peltier
17300 ROCHEFORT

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Damien DOMINGO, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à ROCHEFORT, 65, Rue du Docteur Peltier, le 28 octobre 2022, enregistré à LA ROCHELLE 1, dossier n° 103 460, enregistré le 07.11.2022 sous le numéro 2022N1448, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Gaël Alain Dominique ARNAUD, époux de Madame Sylvie Arlette RENOU, demeurant à SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS (85540) 2 rue Raoul de Rochebrune, A :

La Société dénommée KALAU, dont le siège est à MOUTIERS-LES-MAUX-FAITS (85540) 6 Bis place du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 920035375 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SURYON.

Désignation du fonds : fonds de commerce de presse, cadeaux, bimbeloterie, papeterie, loterie, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac sis à MOUTIERS-LES-MAUXFAITS (85540) 6 bis place du général de Gaulle, connu sous le nom commercial «LIBRAIRIE MOUTIER-ROISE».

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Céline TEFFAUD, notaire à 106 BOULEVARD DES VENDEENS 85360 LA TRANCHE SUR MER où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

L22IJ03405

REGIMÉS MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thomas ETIENNE, Notaire à MONTAIGU-VENDEE, 1 rue de la Brèche, le 3 novembre 2022, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, par Monsieur René Pierre Marie Francis MÉCHINEAU, retraité, et Madame Colette Monique LEROY, retraitée, demeurant ensemble à MONTAIGU-VENDEE (Vendée), 5 rue des Peupliers, Saint-Hilaire -de- Loulay, Monsieur est né à SAINT-HILAIRE-DECLISSON (44190), le 6 mai 1954 et Madame est née à SAINT-LUMINE-DECLISSON (44190) le 21 mai 1955. Mariés à la mairie de SAINT-LUMINE-DECLISSON (44190), le 22 octobre 1977, sous le régime légal de la communauté de biens réduites aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

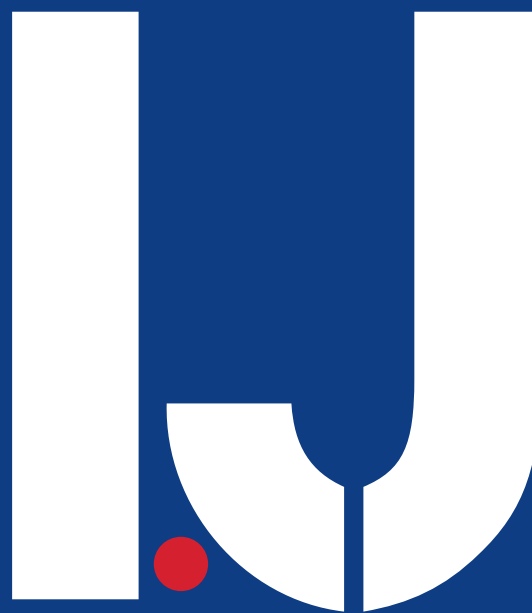
L22IJ03169

ADDITIFS RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Informateur Judiciaire, le 09/09/2022, concernant la SAS AMASO, 4 Allée des Justices - L'Epaud - SAINT MICHEL MONT MERCURE 85700 SEVREMONT, capital social 116 000 €, 820 964 658 RCS de LA ROCHE SUR YON consécutif à l'adjonction des activités suivantes au 01/09/2022 : l'organisation de visites guidées de domaines et paysages, la vente de souvenirs, l'achat et revente de produits locaux, la location de matériels de transport (vélos, etc...), toutes activités civiles et commerciales en rapport avec ces activités.

L22IJ02410



**PUBLIEZ VOS
ANNONCES
LÉGALES
ET CONFIEZ
NOUS VOS
FORMALITÉS
JURIDIQUE**

www.informateurjudiciaire.fr
tél. : 02 40 47 00 28

**POUR RESTEZ INFORMÉ
SUR TOUTE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE**

ABONNEZ-VOUS!

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ

ATLANTIQUE
VENDÉE

LE
VILLAGE
by CA



PODCAST

Quand les
chefs d'entreprise
racontent un
événement marquant
de leur vie !



Béatrice
WATTIAU
Gérante d'ATC WATT

UN INOUBLIABLE
MOMENT



NOUVEAU ŠKODA ENYAQ COUPÉ iV 100% ÉLECTRIQUE

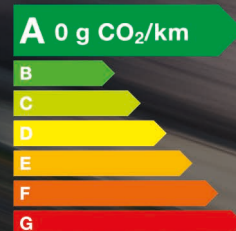


ŠKODA



**DÉCOUVREZ-LE CHEZ VOTRE
CONCESSIONNAIRE ŠKODA NANTES**

Volkswagen Group France - S.A. - Capital : 198 502 510€ - 11, av. De Boursonne - 02600 Villers-Cotterêts - R.C.S. Soissons 832 277 370.



Au quotidien, prenez les transports en commun #SeDéplacerMoinsPolluer

AUTO GARAGE DE L'OUEST SAS
4 Rue Albert de Dion - 44700 ORVAULT
Tél. : 02 40 16 96 76